



Exercice 2020



PRESIDENT

Claude GROS

ADMINISTRATEURS

Guillaume BLANLOEIL
Marc CHAPOUTHIER
Aline COLLIN
Martine COLLONGE
Laurent DELTOUR
EXIMIUM représentée par Michel BAULE
Marie-Christine GROS-FAVROT
Françoise VIAL-BROCCO

DIRECTION GENERALE

Claude GROS

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS	Commissaire aux Comptes titulaire
VISALYS AUDIT	Commissaire aux Comptes titulaire
Frédéric MAUREL	Commissaire aux Comptes suppléant
Bruno MORTAMET	Commissaire aux Comptes suppléant

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Marie-Christine FAURE

**ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE
DU 23 JUIN 2021**

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de notre gestion, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2020, et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

A- RAPPORT SUR LA PARTIE ORDINAIRE

ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DES FILIALES ET DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

FILIALES ET SOUS-FILIALES

Secteur Agroalimentaire :

La société SAINT JEAN, détenue à 100 % par SAINT JEAN GROUPE, fabrique, sur quatre sites de production et un site artisanal situés en Auvergne-Rhône-Alpes, des ravioles, des quenelles, des pâtes fraîches et des produits traiteurs sous les marques SAINT JEAN, ROYANS, RAVIOLES DE ROMANS, QUENELLES LA ROYALE et COMPTOIR DU PASTIER. Elle a réalisé un chiffre d'affaires net de coopération commerciale de 83,2 M€ correspondant à une production d'environ 18 000 tonnes. Le chiffre d'affaires de SAINT JEAN a progressé de 2,07 % en 2020 et est réalisé essentiellement en France, l'export représentant 1,1 %. La croissance du chiffre d'affaires 2020 s'est tassée sous l'effet de la crise de la Covid-19, particulièrement au second trimestre 2020.

Les marques, SAINT JEAN pour le grand public, et COMPTOIR DU PASTIER pour les surfaces spécialisées en Bio, ont progressé respectivement de 6 % et de 53,4 %. A contrario, la marque ROYANS, dédiée principalement aux professionnels de la restauration, a vu ses ventes décroître de 11,8 %, directement affectées par la fermeture des restaurants durant la crise de la Covid-19. Globalement, ces trois marques nationales représentent 60,1 % du chiffre d'affaires 2020 de SAINT JEAN.

SAINT JEAN réalise environ 70 % de ses ventes en grande distribution et 22 % en restauration. Le reste de l'activité se répartit entre les clients industriels et le petit commerce.

Sur le marché des pâtes fraîches et des ravioles vendues en grande distribution, en progression de 6,5 % en valeur en 2020 (données IRI), la part de marché de SAINT JEAN progresse pour atteindre 7,2 %.

En quenelles, le marché reste orienté à la hausse progressant de 3,6 % en 2020. La part de marché en grande distribution de SAINT JEAN a progressé pour atteindre 24,6 % en valeur, consolidant sur ce segment sa place de numéro un des marques nationales.

Le chiffre d'affaires de l'activité traiteur, bien qu'en progression de 4 % en 2020 dans un marché difficile, reste non significatif par rapport au marché.

La société SAINT JEAN a dégagé, en 2020, une perte de 5 K€. Le bénéfice s'élevait, l'année précédente, à 1 039 K€.

L'année 2020 a été marquée par :

- l'impact défavorable de la crise de la Covid-19 sur le niveau d'activité et la rentabilité de SAINT JEAN,
- la stabilité des prix des matières premières. Les coûts du transport ont légèrement diminué sous l'effet de la baisse des prix du pétrole et du mix produit.

A moyen terme, SAINT JEAN renforcera ses efforts pour développer chacune de ses activités de ravioles, pâtes fraîches, quenelles et produits traiteurs et maintiendra ses investissements publicitaires, tant en télévision que sur le web, ou via des partenariats stratégiques.

La société SAINT JEAN a, au cours de l'exercice :

- acheté, fin mars 2020, la totalité du capital de la société DEROUX FRERES, société implantée dans la Drôme qui exerce une activité de production, de casserie, d'achat et de vente d'œufs,
- démarré les travaux de l'extension de l'usine de Romans, en vue de réaliser une nouvelle usine de pâtes fraîches, une base logistique, des locaux techniques et un nouveau siège social. Ce programme d'investissement, d'un montant global de 70 M€, est porté par la société SAINT JEAN et sa filiale SAS DU ROYANS,
- souscrit deux emprunts bancaires d'un montant global de 15 M€.

La société DEROUX FRERES, détenue à 100 % par la société SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 9,7 M€ contre 8,7 M€ en 2019 et a dégagé une perte de 23 K€.

La société SAINT JEAN BOUTIQUE, détenue à 100 % par SAINT JEAN, a ouvert à Grenoble en décembre 2012, un magasin de vente des produits à la marque SAINT JEAN. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 259 K€ et dégagé une perte de 92 K€.

La SAS DU ROYANS, détenue à 51 % par SAINT JEAN et à 49 % par SAINT JEAN GROUPE, a géré son patrimoine immobilier et réalisé un chiffre d'affaires de 2 540 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 1 018 K€. Le bénéfice net de l'année précédente s'élevait à 736 K€. Elle a, au cours de l'exercice :

- acquis un tènement immobilier complémentaire situé à Romans pour un montant de 360 K€,
- souscrit deux emprunts bancaires pour un montant total de 20 M€ dans le cadre de l'extension de l'usine de Romans.

La SCI LES DODOUX, détenue à 99 % par SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 540 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 200 K€.

La SCI J2FD, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, est propriétaire du local situé à Grenoble et loué à SAINT JEAN BOUTIQUE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 57 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 31 K€.

Secteur Patrimoine Agricole :

La COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, détenue en totalité par SAINT JEAN GROUPE, a poursuivi ses activités de vente de produits agricoles.

Elle a également poursuivi ses démarches en vue de la cession du solde des terrains situés sur le domaine de la Peronne à Miramas.

Elle a, au cours de l'exercice 2020, signé un avenant de prolongation portant sur l'une des promesses synallagmatiques signées en 2019 sur les terrains du domaine de la Peronne.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré une perte de 112 K€ contre un bénéfice de 1 952 K€, au 31 décembre 2019, provenant notamment de la comptabilisation de charges d'exploitation pour un montant de 125 K€ et de produits financiers de 12 K€.

Les capitaux propres au 31 décembre 2020 ressortent à 3 834 K€ contre 3 946 K€ au 31 décembre 2019.

Secteur Autres :

La société PARNY, détenue à 100 % par SAINT JEAN GROUPE, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 5 K€.

SOCIETE MERE

SAINT JEAN GROUPE a poursuivi ses activités de prestataire de services au profit de ses filiales.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré une perte de 259 K€, après enregistrement notamment :

- de produits financiers s'élevant à 339 K€ résultant du placement de sa trésorerie,
- d'une provision pour dépréciation à hauteur de 80 K€ sur les titres détenus dans la CIE AGRICOLE DE LA CRAU et de 5 K€ sur les titres et avances détenus dans PARNY,
- d'un impôt créditeur de 146 K€.

Au 31 décembre 2020, la trésorerie de SAINT JEAN GROUPE s'élevait à 37 M€. Elle est essentiellement placée en dépôts à terme.

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres s'élevaient à 69,3 M€, alors que ces derniers s'élevaient à 69,5 M€ au 31 décembre 2019.

COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de l'exercice 2020, établis selon le référentiel IFRS, font ressortir un bénéfice consolidé part du groupe de 1 243 K€ ; le bénéfice part du groupe au 31 décembre 2019 était de 3 867 K€.

A la fin de l'exercice, la trésorerie des sociétés du Groupe, telle qu'elle apparaît à l'actif du bilan consolidé, s'élevait à 45 M€, essentiellement placée en dépôts à terme, les dettes financières s'élevaient à 33,6 M€ et les capitaux propres consolidés part du groupe à 70,9 M€ contre 69,6 M€ à la fin de l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

PERSPECTIVES 2021

La société SAINT-JEAN :

- poursuivra la réalisation du programme d'extension de l'usine de Romans,
- investira dans le développement de la marque SAINT JEAN en maintenant les investissements publicitaires télévisuels et sur le net,
- renouvellera et développera sa gamme de ravioles à poêler avec un lancement prévu en avril 2021,
- répondra au plus près des attentes de la clientèle restauration dans cette période difficile.

Plus généralement, la société recherchera des acquisitions dans le secteur agroalimentaire.

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU poursuivra, dans la mesure du possible, ses démarches en vue de la cession du solde des terrains du domaine de la Peronne.

ACTIVITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2020, SAINT JEAN a poursuivi ses efforts en matière de Recherche et Développement, sur différents axes : la création d'une nouvelle gamme premium de quenelles, l'extension de gammes existantes, la naturalité et la réduction des emballages.

Sur le marché des quenelles, SAINT JEAN a lancé une nouvelle gamme premium de quenelles semoule/beurre. En s'inspirant d'ingrédients qualitatifs, nous avons conçu quatre recettes haut de gamme : Nature Beurre de Bresse AOP, Emmental Morille, Veau façon blanquette et Brochet Beurre Blanc pour la marque SAINT JEAN. Un partenariat avec un chef renommé Christophe ARIBERT a également permis la création d'une recette champignon/thym pour la marque ROYANS.

Les recettes des ravioles à la marque SAINT JEAN (en frais et surgelé), ont été retravaillées afin d'y intégrer des œufs plein air, du persil de la Drôme, du blé français. Une nouvelle recette à base de comté affiné 12 mois a été lancée.

La gamme de pâtes farcies, lancée en 2019, s'est dotée d'une nouvelle référence biologique Comté / Poivre pour conquérir de nouveaux marchés.

Toutes les gammes biologiques SAINT JEAN et ROYANS ont bénéficié, conformément à notre charte SAINT JEAN, d'une suppression des arômes pour être toujours plus en adéquation avec les attentes de nos consommateurs et avec notre ambition d'offrir des produits plus naturels.

SAINT JEAN a travaillé à la suppression des plastiques à base de PVC et fait évoluer l'emballage de ses pâtes en remplaçant les barquettes par des sachets (hors lasagnes) afin de limiter l'utilisation de matériaux plastiques, toujours en lien avec les attentes des clients et les préoccupations environnementales actuelles.

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CREANCES CLIENTS

Dans les comptes annuels 2020 de SAINT JEAN GROUPE, il n'y a pas de créances clients et le solde des dettes fournisseurs s'élevait à 51 K€ ; il était de 4 K€ au 31 décembre 2019. Aucune facture n'était échue aux 31 décembre 2019 et 2020.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société qui s'élevait, au 31 décembre 2019, à 3 355 677 euros divisé en 3 355 677 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice 2020.

DONNEES BOURSIERES

Au cours de l'exercice 2020, le cours de l'action SAINT JEAN GROUPE a évolué dans les limites suivantes : le cours le plus haut a été de 28,40 euros et le cours le plus bas de 19,00 euros. Au 31 décembre 2020, le cours de l'action était de 27,80 euros.

Les transactions ont porté, au cours de l'année 2020, sur 409 367 titres.

Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 mars 2021, date de la rédaction de ce rapport, le cours le plus haut a été de 30,60 euros, le cours le plus bas de 26,60 euros et le dernier cours de 27,00 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2020, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir une perte de 259 194,79 euros.

Nous vous proposons d'affecter au compte « autres réserves » la perte de l'exercice s'élevant à 259 194,79 euros.

Compte tenu de la crise actuelle de la Covid-19, nous vous proposons de ne pas verser de dividende pour l'exercice 2020.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Taux de réfaction
2017	0,22 euro	40 %
2018	0,22 euro	40 %
2019	Néant	40 %

COMPTES CONSOLIDES

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2020, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice part du groupe de 1 242 808 euros.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de renouveler, pour une période d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021, les mandats de Mesdames Aline COLLIN, Martine COLLONGE, Marie-Christine GROS-FAVROT et Françoise VIAL-BROCCO, Messieurs Guillaume BLANLOEIL, Marc CHAPOUTHIER, Laurent DELTOUR et Claude GROS, de la société EXIMIUM, arrivés à expiration à la présente assemblée.

REMUNERATIONS ALLOUEES

Nous vous proposons de fixer le montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration à la somme de 68 500 €, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

AUTORISATION D'INTERVENIR EN BOURSE

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'utiliser, pendant une durée de dix-huit mois expirant le 23 décembre 2022, les possibilités offertes par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 et de déléguer au Conseil d'Administration la possibilité de procéder, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions, à des rachats de titres de la société, représentant jusqu'à 10 % du capital social, en vue, par ordre de priorité décroissant de :

- l'annulation partielle ou totale des actions achetées en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- l'attribution ou la cession des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans le cadre des dispositions légales en vigueur,
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Nous vous proposons de fixer le prix d'achat maximum à 25 euros par action, hors frais d'acquisition.

Il est précisé, qu'au jour de la rédaction de ce rapport, la société détient 20 000 actions propres achetées au cours de l'exercice 2019 moyennant le prix global de 470 K€, soit un cours moyen de 23,50 € par action. Ces actions ont été acquises en vue de leur attribution aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites autorisée par l'Assemblée Générale du 26 juin 2019. Ces 20 000 actions ont été attribuées gratuitement, en juillet 2020, à 37 personnes et seront remises au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit en juillet 2021.

La société n'a acquis aucune action depuis le 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au jour de la rédaction de ce rapport.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

Les risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité de la société, sa situation financière et ses résultats sont les suivants :

• ***Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :***

Il n'existe aucun risque significatif de taux. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de dépôts à terme dans des banques de première catégorie.

• ***Risques juridiques :***

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du Groupe.

• ***Risques de changement de contrôle de la société :***

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

• ***Risques liés à la protection des actifs :***

Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, le Groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

• ***Risques informatiques :***

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

• ***Risques qualité :***

En matière de qualité des produits, le Groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 6. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

• ***Risques de variation des cours des matières premières :***

SAINT JEAN est exposée au risque de hausse de certaines matières premières, pour cela elle diversifie son activité et ses produits afin de limiter sa dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première.

• ***Risques fournisseurs/clients :***

Dans les relations avec les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, SAINT JEAN fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients et suit le recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

• **Risques Covid-19 :**

L'épidémie de la Covid-19 devrait avoir en 2021 des impacts négatifs sur l'économie mondiale. SAINT JEAN GROUPE devrait être impactée, cependant l'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.

• **Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :**

Le Groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

• **Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne**

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

• **Description de l'environnement du contrôle interne**

Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est assumé par les directions des filiales d'une part, par le service juridique de la société mère d'autre part, qui rend compte au Conseil d'Administration, en liaison avec les experts-comptables du Groupe qui complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne.

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes versés par SAINT JEAN GROUPE et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale est indiqué dans l'annexe consolidée de SAINT JEAN GROUPE.

Règles de délégations de responsabilités

Des limitations sont apportées aux pouvoirs des présidents et des directeurs généraux des filiales opérationnelles qui ne peuvent, sans l'accord préalable du Conseil d'Administration de SAINT JEAN GROUPE, engager des investissements et désinvestissements supérieurs à 100 K€, sauf s'ils ont été approuvés dans le cadre d'un budget d'investissements, prendre des locaux à bail dont le loyer annuel est supérieur à 10 K€ sauf pour les baux intragroupe, souscrire des emprunts et lignes de découvert, prendre des participations, prendre des engagements de dépenses supérieures à 20 K€ en dehors du cadre de l'activité de la société.

Procédure de délégations de signatures sur comptes bancaires

Les procédures de signatures sont hiérarchisées avec une règle de plafond et de double signature.

Le mode de paiement par virement, le plus facile à contrôler, a été généralisé.

• **Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère**

Pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables qui constituent le support de l'information financière du Groupe, le dispositif de contrôle interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

Organisation du système comptable

La société mère sous-traite, dans ses bureaux, la saisie des pièces comptables et des écritures d'arrêtés des comptes de la société et de ses filiales à l'exception de la société SAINT JEAN et ses filiales qui disposent de leur propre service comptable.

Les filiales utilisent, pour la gestion commerciale, un progiciel intégré VIF et, pour la comptabilité et paie, les logiciels CEGID. La société mère, qui utilise les logiciels CEGID, a un accès direct à la comptabilité et la paie des filiales.

Les principes comptables sont ceux du plan comptable général français et les comptes consolidés sont en conformité avec les normes IFRS.

Procédures de contrôle interne mises en place par la société

- Procédures mises en place au sein de la société mère elle-même et relatives à son propre fonctionnement :

Elles consistent essentiellement en :

- l'établissement et le contrôle de situations de trésorerie mensuelles, et l'analyse des rendements des placements,
- le suivi des participations et des engagements hors bilan,
- l'analyse des charges et la maîtrise de leur évolution,
- la vérification des règlements effectués par rapport aux engagements pris par la société,
- et plus généralement, la vérification du respect des principes et normes comptables, lors de l'établissement des comptes.

- Procédures mises en place par la société mère pour le contrôle des filiales :

En dehors des aspects juridiques, qui sont gérés par la société mère pour le compte des filiales, les procédures de contrôle mises en place consistent en un reporting effectué par le directeur de la filiale concernée :

- hebdomadaire, sous forme d'une note sur la marche des affaires durant la semaine écoulée,
- mensuel, sous forme d'un tableau sur l'évolution du chiffre d'affaires réalisé et, le cas échéant, du tonnage produit et vendu,
- mensuel, sous forme de soldes intermédiaires de gestion,
- mensuel et trimestriel, sous forme de situations provisoires, qui sont comparées au budget établi en début d'année.

Par ailleurs, l'équipe de la société mère :

- participe aux arrêtés de comptes semestriels et annuels desdites filiales de manière à lui permettre, d'une part, de vérifier la bonne application des principes et normes comptables et, d'autre part, d'identifier et suivre les principaux risques ;
- suggère, à la suite de ces interventions, le cas échéant, à la filiale concernée, la mise en place de procédures ou la modification des procédures qu'elle estime ne pas être satisfaisantes ;
- participe à l'élaboration des comptes consolidés par l'expert-comptable de la société en vérifiant, notamment, le correct ajustement et l'élimination des transactions internes, ainsi que la bonne application des normes du Groupe ;
- fournit tous les éléments aux Commissaires aux Comptes dans la mission de contrôle des comptes des filiales.

Le service juridique des filiales est principalement assuré par la société mère, dans le cadre des conventions de prestations de services conclues entre lesdites sociétés. Il en est de même pour les dossiers relatifs aux affaires contentieuses qui sont généralement gérés par la société mère et, lorsqu'ils ne le sont pas directement, sont suivis de près par cette dernière, de manière à pouvoir évaluer en permanence les risques y afférant.

Organisation de l'information financière

Au sein de la société, le Président du Conseil d'Administration et le responsable de l'information sont plus particulièrement chargés de la communication financière avec les acteurs du marché (A.M.F., analystes financiers, journaux, ...).

Les comptes semestriels et annuels sont établis par la société et validés par un cabinet d'expertise comptable indépendant, qui assure également l'ensemble de la consolidation.

Le Groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité de son système de contrôle interne.

B - RAPPORT SUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE

Nous vous proposons de renouveler, pour une durée de cinq ans, l'autorisation, arrivée à l'échéance, de donner, à votre Conseil d'Administration, tous pouvoirs à l'effet de procéder éventuellement, sur sa seule décision, à l'annulation, en une ou plusieurs fois, des actions propres détenues par la société dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois et de réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

Sont annexés à ce rapport :

- la déclaration de performance extra-financière,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- le tableau récapitulatif des opérations réalisées sur les titres SAINT JEAN GROUPE par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2020,
- le rapport sur les attributions d'actions gratuites de la société durant l'année 2020.

Nous vous remercions de bien vouloir concrétiser votre accord sur ce qui précède par le vote favorable des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

Déclaration de performance extra-financière

1. METHODOLOGIE DU REPORTING

SAINT JEAN GROUPE a procédé de manière volontaire à l'application des articles L. 225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce et souhaite publier une déclaration de performance extra-financière qui s'attache à présenter les démarches mises en œuvre par SAINT JEAN GROUPE afin de maîtriser les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité.

SAINT JEAN GROUPE a mandaté la société FINEXFI, en sa qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC, pour la vérification des informations extra-financières. Les diligences mises en œuvre ainsi que les conclusions des travaux de vérification sont détaillées dans le rapport de vérification situé en fin de rapport.

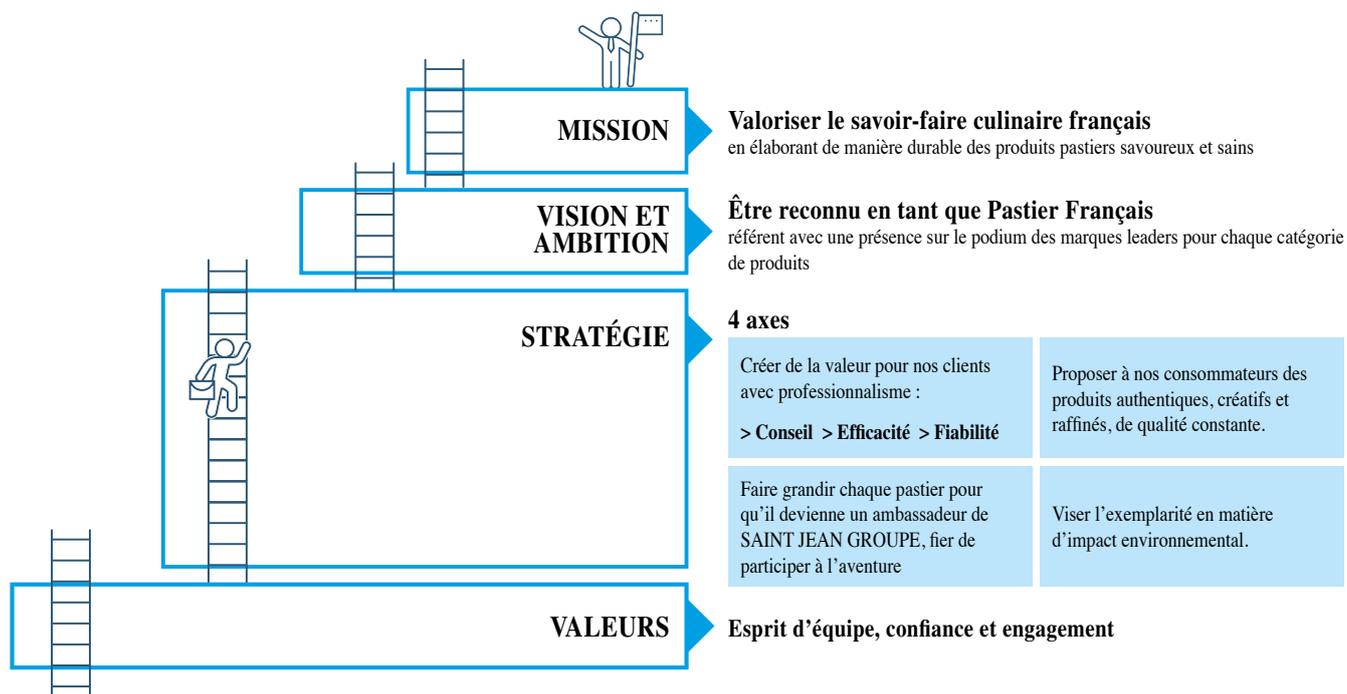
Les activités de SAINT JEAN GROUPE sont soumises à diverses réglementations françaises, notamment en matière de droit de la santé, de droit de la concurrence, de droit boursier et de réglementation commerciale.

Le périmètre des informations sociales et des données en santé sécurité concerne les sociétés consolidées de SAINT JEAN GROUPE au 31 décembre 2020, à l'exception de la société DEROUX FRERES acquise au cours de l'exercice ; le périmètre environnemental couvre les sites de production de la filiale SAINT JEAN. Les informations publiées dans le cadre de ce rapport le sont au titre de l'exercice 2020, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2. VALEURS ET MISSION

En 2019, les valeurs de l'entreprise ont été définies de manière participative. Des groupes de travail ont, en 2020, décliné leur incarnation au quotidien et 60 ambassadeurs les déploient de manière concrète.

Projet CAP 2030 : Atteindre 150 M€ de chiffre d'affaires en 2030



3. PROFIL

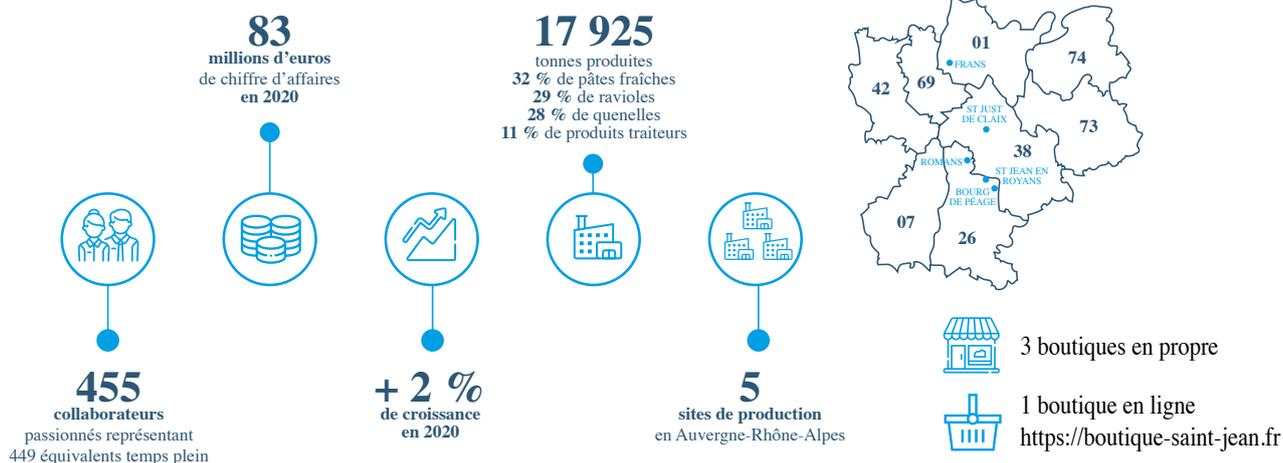
Pastier Français depuis 1935

SAINT JEAN GROUPE, entreprise régionale, va de l'avant grâce à des équipes compétentes qui sont forces de proposition et travaillent constamment en interaction. SAINT JEAN GROUPE a fait du capital humain une de ses principales richesses.

En tant qu'entreprise innovante et responsable, nous nous engageons de manière forte pour le respect de la sécurité, de l'hygiène et de l'environnement dans chacun de nos sites de production.

Notre identité s'est construite autour de la qualité de nos produits : ravioles, pâtes fraîches, quenelles et soufflés, plats cuisinés.

Notre objectif est de poursuivre notre développement avec de nouveaux produits, en nous appuyant sur nos collaborateurs et nos outils de production performants, tout en affirmant notre attachement au terroir de la région Auvergne-Rhône-Alpes et notre volonté de limiter notre impact environnemental.



Notre distribution s'effectue dans les grandes surfaces, dans les commerces de proximité ainsi que directement chez nos clients de la restauration à travers les marques suivantes :



Marque dédiée à la grande distribution.



Marque dédiée principalement aux professionnels de la restauration.



Marque dédiée aux réseaux spécialisés bio.

La maison SAINT JEAN commercialise également quelques autres marques, à la distribution uniquement régionale : Ravioles Truchet, La Royale, Ravioles à l'ancienne, Ravioles de Romans.

4. FAITS MARQUANTS

• L'année 2020 a été marquée par la crise de la Covid-19. A cette occasion, SAINT JEAN GROUPE a montré sa capacité d'adaptation et son agilité pour faire face à cet épisode sans précédent.

Grâce à nos relations de partenariat établies de longue date avec nos fournisseurs, l'activité de production s'est poursuivie sans rupture. Au printemps 2020, une prime covid a été attribuée aux salariés de production ou à ceux des fonctions support qui se sont portés volontaires pour aller les aider.

La forte diminution de l'activité du secteur Restauration Hors Foyer a impacté notre chiffre d'affaires. Et ce, même si la consommation de nos produits a trouvé un écho positif dans le cadre de la pandémie. Les consommateurs avaient, en effet, besoin de produits de qualité, rassurants et gourmands pour traverser 2020.

- Maintien de la fête de la Saint Jean le 24 juin 2020, en respectant les gestes barrières.
- SAINT JEAN a été mécène principal de la fête de la Pogne et de la Raviole, les 12 et 13 septembre à Romans-sur-Isère.
- Mise à disposition d'une voiture électrique aux membres du personnel pour effectuer leurs déplacements entre les différents sites de production.
- Pose de la première pierre de l'extension de notre site de fabrication de Romans-sur-Isère le 5 novembre, en présence de Madame Marie-Hélène Thoraval, maire de la ville.
- Renouvellement de notre partenariat avec l'équipe féminine de l'Olympique Lyonnais pour 3 ans, qui confirme notre engagement pour la promotion du sport féminin.
- 139 pastiers ont participé à la 10^e édition du challenge mobilité de la région AURA avec un bilan de 2 407 km réalisés en modes de transports alternatifs.

5. NOTRE MODELE D'AFFAIRES

NOS RESSOURCES

CAPITAL HUMAIN

- 455 salariés
- Une démarche processus structurante et des projets participatifs
- Une démarche Prévention Santé Sécurité en constante évolution
- Un axe de développement humain affirmé : la formation

CAPITAL IMMATERIEL

- Des valeurs incarnées et partagées (engagement, confiance, esprit d'équipe)
- Certifications IFS food, ISO 14001 et ISO 50001 de tous les sites industriels de production
- Des produits labellisés Agriculture Biologique, Label Rouge, IGP
- Un service Recherche & Développement proactif et un service marketing créatif
- Innovation numérique au service de nos clients, consommateurs et pastiers

CAPITAL MANUFACTURIER

- 4 sites industriels de production certifiés, 1 site artisanal et 3 boutiques de vente en Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Des investissements réguliers pour améliorer le parc de machines et développer des nouveaux produits
- Une opération de croissance externe pour pérenniser un approvisionnement local en œufs

CAPITAL RELATIONNEL

- Des filières locales d'approvisionnement
- Des partenariats forts avec les fournisseurs de matières premières et les sous-traitants
- Des engagements en matière de bien-être animal
- Des démarches partenariales co-construites dans les secteurs de la restauration et de la grande distribution

CAPITAL SOCIÉTAL

- Un ancrage territorial fort et historique
- Des partenariats locaux en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'insertion des plus fragiles et des jeunes
- Un soutien au milieu associatif local
- Des partenariats avec les écoles hôtelières

CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

- Une empreinte environnementale maîtrisée notamment grâce à des efforts continus en matière d'isolation, de recours aux énergies renouvelables et à l'utilisation d'énergie de récupération
- Des engagements en faveur du recyclage et de l'économie circulaire

CAPITAL FINANCIER

- Groupe industriel français familial et indépendant
- Cotation Euronext PARIS
- Isin : FR 000 00 60121
- Eligible PEA-PME

NOTRE MÉTIER : PASTIER

UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE FONDÉE SUR LA VALORISATION DU SAVOIR-FAIRE CULINAIRE FRANÇAIS EN ÉLABORANT DE MANIÈRE DURABLE DES PRODUITS PASTIERS SAVOUREUX ET SAINS

CONCEPTION

MISE AU POINT DE RECETTES PLAISIR SANS ADDITIFS NI CONSERVATEURS, ET IMPACT ENVIRONNEMENTAL RÉDUIT



FIN DE VIE DES EMBALLAGES SIMPLIFIÉE PAR UNE SÉLECTION RIGOREUSE DES MATÉRIEAUX



DES PASTIERS ENGAGÉS POUR FABRIQUER DES RAVIOLES, QUENELLES, PÂTES FRAÎCHES ET PRODUITS TRAITÉS SOUS LES MARQUES SAINT JEAN, ROYANS, LA ROYALE, COMPTOIR DU PASTIER, RAVIOLES TRUCHET, ET RAVIOLES À L'ANCIENNE



POUR DES CONSOMMATEURS À LA RECHERCHE DE PRODUITS AUTHENTIQUES ET DE QUALITÉ



PRODUCTION DANS DES USINES CERTIFIÉES ET AVEC DES ÉQUIPEMENTS RÉCENTS AUTOMATISÉS, TOUT EN PRÉSERVANT UN SAVOIR-FAIRE ARTISANAL



LOGISTIQUE ASSURÉE PAR DES PARTENAIRES DE CONFIANCE



NOTRE CRÉATION DE VALEUR

POUR LES FEMMES ET LES HOMMES DU GROUPE

- Démarche participative avec 9 groupes de travail engagés dans la démarche CAP 2030 et 4 démarches structurantes initiées en 2020
- Un comité sécurité actif pour structurer la culture sécurité
- 15 789 heures de formation réalisées
- Fierté d'appartenance



POUR NOS CLIENTS ET CONSOMMATEURS

- Des marques de plus en plus fortes et reconnues des professionnels et des consommateurs
- Une boutique e-commerce en forte évolution
- 21 % du volume des matières premières issu de l'agriculture biologique
- Des usines modernes et un outil industriel performant
- Extension de l'usine de Romans
- Une sécurité sanitaire garantie par des certifications reconnues par nos clients (IFS Food)
- Un engagement de passer à 100 % d'œufs de poules élevées hors cage d'ici 2025



POUR LES TERRITOIRES

- 63 % des achats de matières premières et 74 % des achats d'emballages proviennent de France
- Une participation active à des initiatives locales : fondation Break Poverty, 100 chances 100 emplois...
- Digitale Académie, forums dans les écoles
- 39 K€ pour les structures sociales locales
- Un plan de mobilité initié
- Des filières de tri et de recyclage en optimisation constante
- Performance énergétique optimisée et en constante recherche d'innovations
- Empreinte carbone (scope 1, 2 hors véhicules) : 4 660 tonnes équivalent CO₂



POUR LA SOCIÉTÉ

- CA 83,2 M€
- Un comportement éthique



6. DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

La feuille de route RSE de SAINT JEAN GROUPE est basée sur l'agilité, la simplicité et doit être au plus près des attentes des collaborateurs et des parties prenantes, ceci dans un cadre fixé par la loi.

« Avec Claude Gros, Président de SAINT JEAN GROUPE, nous sommes persuadés qu'il faut aller à contre-courant et maintenir le cap dans les moments difficiles. La crise va un jour prendre fin. A ce moment-là, les entreprises qui ont pris les devants s'en sortiront le mieux. Cependant, il est nécessaire de formaliser les actions que nous faisons naturellement et qui relèvent de la démarche RSE. L'année 2020 a donc été l'occasion de réaliser cet exercice, indispensable dans le cadre de notre projet Cap 2030. »

Guillaume Blanloeil
Président de SAINT JEAN

ENJEUX RSE	OBJECTIFS RSE	CONTRIBUTION AUX ODD ⁽¹⁾
Faire grandir chaque pastier dans un environnement de travail sécurisant	Attirer, accueillir, intégrer, accompagner et soutenir les talents des pastiers	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ, 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES, 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE, 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
	Animer une politique prévention, santé et sécurité au travail	
Proposer à nos consommateurs des produits responsables tout au long de leur cycle de vie	Maîtriser nos filières d'approvisionnement	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE, 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
	Garantir la qualité constante de nos produits	
	Créer de la valeur pour nos clients par une offre créative de produits pastiers	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES, 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, 15 VIE TERRESTRE
Produire en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux		
Inscrire nos activités au sein de notre écosystème en dialogue constant avec nos parties prenantes	Etablir des synergies sur le territoire pour plus de solidarité	1 PAS DE PAUVRETÉ, 2 FAIRE «ZÉRO»
	Agir avec éthique et conformité	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE, 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES, 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Les risques extra-financiers de SAINT JEAN GROUPE sont présentés au paragraphe 6.5 de ce document. Leur cartographie a été mise en jour en 2020 à la suite de la crise de la Covid-19.

(1) Objectifs de développement durable

6.1. FAIRE GRANDIR CHAQUE PASTIER DANS UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÉCURISANT

Les hommes et les femmes de SAINT JEAN GROUPE en sont sa principale richesse. Leur engagement sans faille pendant la crise sanitaire a conforté la direction dans sa politique sociale animée, notamment, dans le cadre de certains projets Cap 2030. Ainsi, les groupes en charge du thème de l'intégration, de la fierté d'appartenance et du bien-être au travail ont continué leurs réflexions et proposé des plans d'actions pragmatiques et réalistes.



6.1.1 Attirer, accueillir, intégrer, accompagner et soutenir les talents des pastiers

→ Rendre chaque collaborateur Ambassadeur du Groupe

En 2020, l'emploi industriel a progressé dans la région de Valence de 6 % depuis 2013 contre 0,1 % pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pourtant première région industrielle de France⁽¹⁾. Compte tenu de cette dynamique, il est important d'être un employeur attractif et de proposer des arguments face aux freins exprimés par les collaborateurs : travail en équipe, contraintes en matière d'hygiène... Nous avons donc pour objectif de fidéliser nos collaborateurs et de diminuer le taux de rotation qui s'élevait, en 2020, à 15,5 %, en baisse par rapport à celui de 2019 qui était de 17,10 %.

SAINT JEAN déploie un certain nombre d'actions pour mieux intégrer les collaborateurs avec une volonté sincère de bien les accueillir et de partager les pratiques en la matière pour qu'elles soient moins « manager dépendantes ». Il existe donc une journée d'intégration avec un descriptif de son déroulé, l'envoi d'un mail d'accueil et la transmission d'éléments d'information tels que, par exemple, une liste de propriétaires qui louent des appartements. Afin de mieux cadrer cette thématique, il est proposé aux nouveaux salariés de la direction de rédiger un rapport d'étonnement après quelques semaines de présence dans la société. Des entretiens de départ existent depuis 2017 pour évaluer l'expérience vécue, mais aussi l'attachement du salarié à SAINT JEAN au travers de questions comme : conseilleriez-vous à un proche de venir travailler chez SAINT JEAN ? reviendriez-vous travailler dans l'entreprise ? Des gourdes logotypées ont été distribuées à l'ensemble des salariés pour contribuer au sentiment d'appartenance.

L'objectif est un accueil plus chaleureux et plus personnalisé avec un kit d'arrivée pour répondre aux attentes individuelles, en particulier à celles des nouvelles générations. L'accueil des visiteurs, et donc des candidats, a été amélioré avec l'harmonisation des pratiques entre sites, le rangement des locaux pour un environnement de travail plus agréable est un moment fédérateur.

Pour attirer les talents, la cooptation, mise en place en 2020, est un véritable succès car les salariés se sont appropriés ce nouveau dispositif. L'intégration des stagiaires et alternants est un sujet traité avec attention. Un partenariat existe avec un lycée proche de Romans qui propose un BTS STA Sciences et Technologies des Aliments. Les équipes ressources humaines participent également à des journées portes ouvertes dans les écoles pour faire découvrir les métiers de SAINT JEAN.

Des événements, vecteurs de cohésion portés par les salariés, ont lieu régulièrement : course en équipes avec en parallèle cuisson de raviolis, course inter-entreprises à Valence, 10 km de Romans. La convivialité est au rendez-vous de ces manifestations entre professionnels. Une grande journée sous le signe du rangement et du tri des déchets a eu lieu fin 2020. Une opération de nettoyage du Bois des Naix (Bourg de Péage) sur la base du volontariat a été également organisée. L'inscription de tous les sites au challenge mobilité Auvergne-Rhône-Alpes a été l'occasion d'une belle mobilisation des équipes autour des transports en commun, du vélo et du covoiturage, le prix coup de cœur pour cette première participation nous a été décerné par Valence-Romans-Déplacements.

Compte tenu des attentes des salariés, la Fête de la Saint Jean qui a lieu depuis deux ans a été maintenue avec les gestes barrières. Elle permet de mettre en avant les mobilités internes et d'offrir des cadeaux aux nouveaux collaborateurs. En 2021, et selon les évolutions du contexte actuel, des visites d'usine seront organisées afin que les collaborateurs puissent partager leur expérience professionnelle avec leurs familles.

Un important travail a été conduit en 2019 sur l'harmonisation des vêtements de travail, plus confortables et présentant une identité visuelle unique. Un distributeur automatique de vêtements a été mis en place sur le site de Romans. Les tenues sont louées et entretenues à proximité. L'objectif est de limiter le jetable au maximum, hormis pour les masques dont l'approvisionnement a été sécurisé avec un fournisseur national.

(1) Article du journal Le Monde du 22 février 2021.

L'ancienneté moyenne est de 10 ans
 54 dossiers de candidature ont été reçus grâce à la cooptation de 49 salariés
 15 candidats ont été retenus et 4 recrutements ont été réalisés
 19 alternants ou étudiants en contrats de professionnalisation

→ Développer les compétences de chacun

Les besoins en formation sont identifiés lors des entretiens annuels ou professionnels. Les managers et l'équipe Ressources Humaines croisent ces demandes avec les projets et leur vision en matière de développement personnel. De nombreuses formations se déroulent en interne avec des collaborateurs - formateurs et ont lieu lors des prises de poste et des évolutions de poste. Au-delà des formations réglementaires, l'axe majeur est le développement de la polyvalence.

L'objectif est de favoriser la mobilité interne entre services, sites et métiers. Des travaux sont donc conduits sur l'évolution des métiers, des profils et des compétences transverses nécessaires dans l'avenir. La dimension « transformation digitale » de l'entreprise est également traitée sur le plan des formations mises en place. Tout est fait pour que les collaborateurs gagnent en confiance et en autonomie.

En 2020, le service formation s'est adapté avec la déclinaison en distanciel de certaines sessions qui s'y prêtaient. Sinon, la taille des groupes a été revue pour les formations en présentiel afin de respecter gestes barrières et jauges d'occupation des salles. Chez SAINT JEAN, nous apportons beaucoup d'importance aux démarches de Certification de Qualification Professionnelle (CQP) et accompagnons les salariés qui ont la volonté de se former et d'évoluer. Dernièrement, sept pastiers ont validé un CQP.

Pour répondre à la tension existant dans le secteur des métiers liés à la maintenance, un pôle de formation propre à SAINT JEAN va voir le jour en 2021. Le cursus y sera très axé sur la pratique et sera destiné, en tant que formation complémentaire, à de jeunes diplômés ou à des collaborateurs connaissant les processus de fabrication et prêts à acquérir de nouvelles compétences.

2 collaborateurs ont obtenu leur Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Agent de maintenance, ces trois dernières années
 68 personnes ont bénéficié de promotions internes en 2020

	2018	2019	2020
Nombre total d'heures de formation	8 967	10 153	15 789
Nombre d'heures de formation par salarié formé (H/F)	Ouvriers 33/22	Ouvriers 69/44	Ouvriers 12/26
	ETAM 18/11	ETAM 18/11	ETAM 19/10
	Cadres 23/25	Cadres 20/19	Cadres 20/16
Nombre de salariés formés	425	415	445

→ Insérer tous les talents

Le volet diversité est traité dans un cadre légal avec par exemple le calcul de l'index Egalité professionnelle Femmes-Hommes et la nomination de 2 référents harcèlement sexuel et remarques sexistes.

En matière de handicap, un accord a été signé fin 2019 pour renforcer l'engagement de SAINT JEAN vis-à-vis des personnes en situation de handicap, tant pour les recruter que pour les maintenir dans l'emploi et les former. Ce dispositif comprend des mesures d'accompagnement spécifiques pour ces salariés, à savoir du temps disponible pour effectuer les démarches administratives ou médicales, une prise en charge des frais engagés pour ces démarches et des aides financières permettant d'obtenir un soutien personnalisé (via des CESU).

En complément de la signature de cet accord, un référent handicap pour l'ensemble des sites a été nommé sur la base du volontariat. Il a un rôle de conseil, d'accompagnement et d'orientation des salariés ou futurs salariés.

En complément de cette politique, SAINT JEAN confie des missions de sous-traitance (entretien d'espaces verts, production de repas, tri des déchets ...) à des entreprises d'aide par le travail (ESAT) qui emploient des travailleurs en situation de handicap ou en difficulté d'insertion.

Parité hommes - femmes sur l'effectif global

	Hommes	Femmes
2020	51 %	49 %
2019	52 %	48 %
2018	51 %	49 %

Indicateur index égalité professionnelle femmes-hommes en 2020 : 97 points sur 100 points
19 personnes en situation de handicap travaillent chez SAINT JEAN

6.1.2 Animer une politique prévention, santé et sécurité au travail

→ Améliorer les conditions de travail des salariés par une démarche QSE⁽¹⁾ ambitieuse basée sur l'analyse des risques



La démarche prévention santé sécurité est animée dans l'optique d'aborder la pénibilité des postes qu'ils soient sédentaires ou en production. Un comité de pilotage santé sécurité avec des représentants de nombreux services et le CSSCT accompagne la mise en place des actions sur le terrain pour qu'elles puissent s'ancrer dans la durée. Le plan stratégique sur le sujet s'est construit en 2019-2020 avec un déploiement qui a débuté en 2020 avec l'appui d'un organisme tiers pour accompagner le changement et établir une culture de la prévention.

Suite à un audit et à l'émergence de problématiques en termes de risques psychosociaux, l'ergonomie des postes a été abordée, la gestion des irritants initiée (selon la méthode de l'ANACT⁽²⁾). Cette démarche se déroule de manière participative avec des sous-groupes de travail et des propositions de plans d'actions. Les bureaux assis-debout sont systématisés lors de leurs renouvellements.

Sur le volet qualité de vie au travail, les attentes des salariés ont été collectées (aménagement des salles de pause, massage, salle de sport, salle de silence, assistante sociale, aide aux devoirs pour soulager les familles...). Les prestataires sont en cours de consultation. Un système de permanence psychologique par téléphone a été mis en place pour répondre aux situations de stress traversées par les salariés pendant la crise de la Covid-19. Une réflexion est conduite pour proposer des aliments nutrition-santé et des fruits sont offerts aux salariés depuis de nombreuses années. Un dialogue entre le prestataire de distributeurs de boissons, le CSE et le service QSE a permis, en modernisant les distributeurs, de favoriser l'option « sans gobelet » pour diminuer les contenants à usage unique non recyclables. Cette action, qui a des conséquences sur les gestes du quotidien de chacun, permet la sensibilisation de tous aux impacts environnementaux.

Le nettoyage des locaux a été renforcé en 2020 pour la sécurité des collaborateurs. 10 personnes sous contrat de travail temporaire avaient la charge de la désinfection des points de contact.

Indicateurs⁽³⁾

TF⁽⁴⁾ 2020 : **39,44**

TG⁽⁵⁾ 2020 : **1,86**

(1) Qualité Sécurité Environnement

(2) Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.

(3) Périmètre SAINT JEAN

(4) Taux de fréquence des accidents du travail : nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées.

(5) Taux de gravité des accidents du travail : nombre de jours d'absence pour motif d'accident pour mille heures travaillées.

→ Mise en place de groupes de travail visant à améliorer la santé et la sécurité au travail

La Démarche Pacte (Parcours vers l'Amélioration Continue Tous Ensemble)

Elle vise à renforcer les synergies entre les services Qualité Sécurité Environnement, Maintenance et Production afin de travailler sur les points communs.

La démarche Diamant

« Protégeons ce qui a de la valeur » est une démarche participative et collaborative. Chacun fait attention à l'autre, ce qui permettra de viser le zéro accident. Elle démarre par la sensibilisation de tous les services impliqués avec un bureau d'études spécialisé qui accompagnera la démarche dans le temps.

En 2020, le nombre de situations dangereuses remontées a doublé, illustrant l'appropriation du sujet par les collaborateurs. Les accidents les plus fréquents restent ceux liés à des chutes et des chocs.

Sécurité routière

Pour les commerciaux terrain, nous attendons un respect des règles de conduite, des normes de sécurité et nous leur mettons à disposition des véhicules en bon état. Des stages de sensibilisation sont organisés et des supports sont développés pour animer la démarche.

→ Retour d'expérience sur le télétravail

Lorsque le confinement a été décidé par le gouvernement, le Groupe a déployé le travail à distance. 110 personnes avaient été formées aux outils collaboratifs tels que Teams fin janvier et tous les salariés ont pu être rapidement opérationnels. Si nécessaire, des ordinateurs portables leur ont été remis. Les sensibilisations en matière d'utilisation des sauvegardes sur le cloud se sont poursuivies. Aucun incident majeur n'a été observé à cette occasion. La crise de la Covid-19 ayant prouvé l'utilité et la performance du télétravail, un accord est en cours de rédaction. Il est enrichi par la contribution des salariés pour donner suite à leur expérience pendant la période. Par ailleurs, les équipes de direction se sont rapidement rendu compte des risques psychosociaux liés à 100 % de télétravail. Un mode hybride a donc été rapidement adopté en respect de la réglementation. Il devrait se poursuivre à l'avenir.

112 salariés concernés par le télétravail 4 259 jours de travail réalisés en télétravail 1 600 réunions virtuelles ont été organisées en moyenne par mois en 2020

6.2. PROPOSER À NOS CONSOMMATEURS DES PRODUITS RESPONSABLES TOUT AU LONG DE LEUR CYCLE DE VIE

Notre volonté de pastier est de proposer à nos consommateurs des produits de qualité mais aussi d'intégrer dans leur conception les valeurs qui nous guident. La recherche de l'authenticité et du goût va de pair avec la maîtrise de nos filières d'approvisionnement, la performance de nos outils de fabrication et la conception des emballages.



6.2.1 Maîtriser nos filières d'approvisionnement

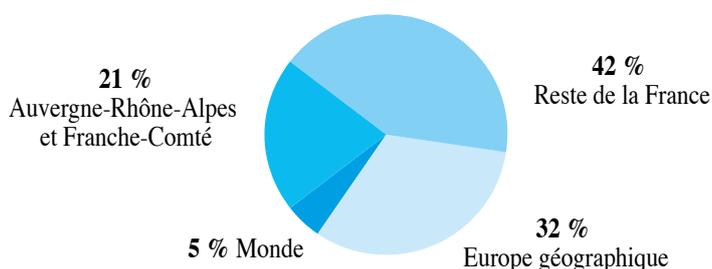
→ Co-construire avec nos partenaires des filières pérennes

La qualité de nos produits est liée à celle de nos ingrédients, et, depuis notre création, nous tenons à établir des filières d'approvisionnement pérennes avec nos fournisseurs. Ainsi, par exemple, cela fait 16 ans que nous nous fournissons en persil chez un agriculteur de la Drôme à moins de 100 km de notre atelier de fabrication. 170 tonnes de persil sont cuisinées par an dans nos ravioles et pâtes fraîches. Cette démarche est emblématique de notre politique d'approvisionnement. L'achat de la casserole DEROUX FRÈRES, en 2020, nous a permis, notamment, de sécuriser l'approvisionnement en œufs de la Drôme.

Nous interrogeons également nos fournisseurs sur l'origine de leurs produits et ne nous contentons pas d'une réponse telle que « origine UE » qui est aujourd'hui trop vague. En particulier, certains de nos clients attendent une exclusion de certains pays ou régions de provenance pour des raisons relatives aux droits humains ou à l'environnement. Toutes ces spécifications contribuent à une réelle avancée sur la qualité des produits qui se répercute positivement sur notre performance économique.

Nos achats sont faits en Europe hormis pour les crustacés et les poissons en provenance d'Asie ou d'Amérique du Nord comme le brochet sauvage de nos quenelles qui vient du Canada. Pour nos nouveaux développements, nous recherchons des poissons qui respectent les critères de la pêche durable.

Provenance de nos matières premières (en quantité)



Le Groupe se préoccupe de la pérennité de ses approvisionnements en fonction de risques identifiés et présentés au paragraphe 6.5. C'est pourquoi nous avons étudié quelle pouvait être la vulnérabilité de nos approvisionnements en raison des changements climatiques. Nous observons déjà que les périodes de sécheresse sans irrigation pour les surfaces emblavées ont un impact sur la production des céréales utilisées dans nos productions. De même, l'impact du climat peut exister pour la production de légumes. L'objectif de notre politique est donc de limiter les risques en faisant appel à des fournisseurs/partenaires issus de plusieurs régions tout en respectant les contraintes liées aux appellations de type Label Rouge pour lesquelles le cahier des charges existe en matière de qualité supérieure de la production. L'IGP⁽¹⁾ Raviole du Dauphiné impose également une fabrication dans la Drôme ou dans les départements limitrophes sans contrainte particulière sur l'origine de la farine ou du persil. Cependant, dès lors qu'une allégation est faite sur l'emballage, cela devient une obligation et nous ne transigeons pas à ce sujet. Un groupe CAP 2030 travaille aussi à la sécurisation de nos filières d'approvisionnements et a lancé une étude sur les matières premières essentielles à nos activités.

Nous observons d'autres types de risques pour certains ingrédients du terroir français en raison de la diminution du nombre d'agriculteurs ou d'exploitants. Nous cherchons donc également à sécuriser ces filières par des engagements, en volume par exemple, pour pérenniser des exploitations. Nous espérons que le plan de relance qui vise une certaine souveraineté alimentaire intégrera les réflexions en termes de chaîne de valeur dont nous sommes un maillon engagé.

Au niveau de la labellisation « bio », une étude des risques a été faite sur la régionalisation des approvisionnements au niveau européen. Au-delà des démarches conduites par SAINT JEAN, des demandes de certains clients de la grande distribution sont à intégrer dans nos productions. Par exemple, certains attendent de la semoule semi-complète bio origine France alors que cette matière première n'est pas disponible avec l'ensemble de ces exigences. De même, la tomate séchée n'est fabriquée que dans certaines zones européennes non référencées par certaines enseignes. Il s'agit alors d'accompagner les fournisseurs en partenariat dans la création de nouvelles filières, ce qui peut éventuellement prendre du temps. L'ensemble de ces contraintes est alors partagé avec nos clients.

6.2.2 Garantir la qualité constante de nos produits

→ *Proposer des produits créatifs, authentiques et raffinés*

Nos produits relèvent de l'alimentation plaisir. C'est pourquoi leur dimension savoureuse est évaluée en permanence, à chaque étape avec l'aide d'un animateur culinaire : dégustation des matières premières et des matières premières référencées, essais pilotes, tests de cuisson. Des panels internes de salariés sont mis en place et cette dimension, essentielle à notre positionnement, a été maintenue pendant

(1) Indication géographique protégée.



le confinement avec des dégustations à la maison qui permettent également d'associer les familles des salariés au développement. En complément, des panels externes testent certains produits.

Nos produits peuvent être cuisinés dans des recettes élaborées et nous conseillons donc des préparations au travers de notre site internet et de notre compte Instagram. Tout ce qui est proposé est testé et la confiance de nos clients est renforcée.

La démarche qualité est globale, de l'amont à l'aval de nos produits. Un système de management de la qualité a été déployé depuis 2018 pour passer d'une qualité opérationnelle terrain à une démarche plus globale. Il s'agit d'aller plus loin que la conformité demandée par la réglementation.

L'ensemble de nos engagements matières premières (amont) est repris dans notre politique d'achats matières premières alimentaires et relayé auprès de nos fournisseurs dans notre charte d'exigences matières premières SAINT JEAN. En signant ce document, obligatoire pour être référencé, le fournisseur s'engage sur des critères de qualité, de conformité, de respect du bien-être animal, de respect des principes énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme et dans celle de l'OIT. Il doit aussi avoir réalisé une analyse des dangers sur son process afin d'assurer la sécurité sanitaire des produits livrés. De plus, il s'engage à ne pas utiliser d'OGM⁽¹⁾, de matières ionisées, de matières grasses partiellement et/ou totalement hydrogénées, d'huile de palme, de nanoparticules, d'arômes artificiels, certains allergènes, de matières d'origine chinoise (sauf pour les ingrédients et additif d'ingrédients composés). Pour le cas particulier des fournisseurs de produits carnés ou produits de la mer, ces derniers doivent confirmer les tests ADN d'identification des espèces et leurs fréquences. Il s'agit également de lutter contre la fraude qui peut concerner les matières à forte valeur ajoutée ou rares sur le marché comme le safran par exemple. Dans certains cas, les demandes sont effectuées auprès des fournisseurs (par exemple pour vérifier l'absence d'OGM) en nous appuyant sur la charte matières premières. Nous nous réservons la possibilité de tester directement certains ingrédients tels que le maïs (de la polente) et le soja (pour un produit contenant du Tofu).

Les matières premières bio sont testées avec un doublement du plan de contrôle prévu en 2021 pour détecter la présence éventuelle de pesticides. Cela répond aux attentes des consommateurs et des clients de certaines enseignes et est une nécessité dictée par la demande croissante de produits bio pas toujours en phase avec l'offre. La démarche « Clean Label » participe également à notre ambition d'éliminer les additifs de nos produits et de ne pas accepter de substances controversées. Les fournisseurs certifiés selon des normes reconnues par le GFSI⁽²⁾, mais aussi les normes ISO 14001, ou les labels tels que le MSC⁽³⁾, bénéficient d'un bonus lors de leur notation annuelle pour les associer à notre recherche d'exigence. L'ensemble de nos fournisseurs est évalué.

Le système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) que nous suivons garantit notre maîtrise des risques sanitaires notamment ceux relatifs à l'absence de listéria. Des tests de croissance au cours de la durée de vie et de destruction en mode « consommation dégradée » sont également effectués pour valider la robustesse de nos contrôles.

6 932 nombre d'analyses produits (dont matières premières et emballages)

La santé et la sécurité des consommateurs sont au cœur des préoccupations de SAINT JEAN GROUPE. Dans cette optique, et par souci de transparence, SAINT JEAN a fait certifier l'ensemble de ses sites industriels selon la norme IFS en vigueur. En 2020, chaque site a obtenu une note de niveau supérieur selon ce référentiel, montrant l'excellence des pratiques en matière d'hygiène, de traçabilité et de transparence de l'information.

Nous sommes également à l'écoute de nos consommateurs et clients et avons organisé un système de traitement des insatisfactions, efficace et pragmatique. Chaque remontée d'information bénéficie d'un accusé de réception et d'un traitement dans la semaine. Le service marketing a la charge de la gestion de l'éventuelle "déception produit" et peut être amené à transformer le produit concerné ou son emballage en cas de trop nombreuses réclamations. Pour les autres thématiques relevées par les consommateurs, l'identification du lot et de sa DLC⁽⁴⁾ permet une traçabilité sans faille. Toutes les réclamations sont traitées avec la même rigueur et des recherches sont effectuées sur le lot au sein des échantillons conservés dans le cadre de sa production. Ces enquêtes participent à l'amélioration continue de nos pratiques.

(1) Organisme génétiquement modifié

(2) Global food safety initiative. <https://mygfsi.com>

(3) Marine Stewardship Council <https://www.msc.org/fr/accueil>

(4) Date limite de consommation



6.2.3 Créer de la valeur pour nos clients par une offre créative de produits pastiers

→ Faire évoluer l'offre en lien avec les attentes sociétales

Depuis notre création, nous travaillons sur les engagements pris vis-à-vis de nos consommateurs. Nous avons donc abordé la question de la durabilité de l'offre depuis longtemps et nous adaptons nos recettes aux attentes sociétales. Les consommateurs souhaitent des produits plus sains, plus locaux avec moins de produits carnés et moins d'emballages. Ces tendances vers une alimentation avec une qualité nutritionnelle améliorée sont prises en compte avec une modification des recettes voire des emballages. Ainsi, la Recherche & Développement travaille sur la réduction de la teneur en sel des produits. Les additifs et les conservateurs n'ont jamais fait partie des référentiels de SAINT JEAN et la naturalité est au cœur de nos recettes avec une volonté de proposer des aliments inspirés de la cuisine « fait maison ». La société considère les plats cuisinés comme ultra transformés. Nous sommes donc face au défi de réussir leur transition en travaillant sur le goût des produits, une liste d'ingrédients réduite et le moins d'additifs possible sachant que les arômes et conservateurs ont déjà été supprimés notamment grâce aux bonnes pratiques d'hygiène, aux process de fabrication (surgélation, pasteurisation, sous-vide, mise sous atmosphère modifiée...) et aux emballages.

Les œufs sont un des ingrédients majeurs de nos produits pastiers et nous nous sommes engagés pour un approvisionnement en œufs de poules élevées hors cages pour 2025. Cette transition est organisée et son déploiement se fait progressivement avec une information sur les emballages pour des consommateurs de plus en plus sensibles à la question du bien-être animal. En 2020, les pâtes farcies, les ravioles et les quenelles ont été concernées par cette évolution. Par ailleurs, avant 2026, la viande de volailles que nous utilisons proviendra d'élevages biologiques ou plein air et notre viande de poulet respectera l'ensemble des critères de l'European Chicken Commitment⁽¹⁾.

Notre marque « Comptoir du Pastier », dédiée aux réseaux spécialisés bio, nous permet d'être reconnus comme un acteur du bio et nous suivons attentivement cette tendance de fond à consommer des produits biologiques dans un engagement citoyen. Nous conduisons donc dans cet esprit avec Cluster-Bio⁽²⁾ des recherches pour une filière d'approvisionnement en blé dur bio.

20 % de l'offre SAINT JEAN est certifiée bio

→ Améliorer les emballages et leur recyclage

Nos produits sont distribués dans des emballages et nous abordons leur conception avec pragmatisme en étant attentifs aux attentes de la société civile et de la réglementation. Ainsi, le logo Triman va être apposé sur les emballages à partir du 1^{er} janvier 2022. L'extension des consignes de tri qui concerne, à fin juin 2020, plus de 30 millions de français vise à simplifier le geste de tri. Cependant, afin qu'il s'accompagne d'une réelle plus-value en matière de recyclabilité des emballages, de nouvelles filières de valorisation doivent émerger. Nous y contribuons par notre cotisation de près de 320 000 € à l'éco organisme Citéo qui a la charge de coordonner ces expérimentations.

Nos emballages primaires sont, soit des sachets plastiques, soit des barquettes. La priorité est donnée aux produits français avec un vrai partenariat avec 25 fournisseurs chez lesquels nous réalisons 84 % de nos achats. Notre politique en matière d'emballage vise tout d'abord à protéger le consommateur de tout risque pour sa santé. Nous cherchons, d'une part, à en réduire la quantité en remplaçant par exemple des barquettes par des sachets monomatériaux. D'autre part, nous travaillons sur les matériaux avec la suppression du plastique avec du noir de carbone prévue en avril 2021, le remplacement du PVC des barquettes par de l'APET (sans perturbateurs endocriniens) effectué fin 2020. Les matières biosourcées ne sont pas aujourd'hui retenues dans notre cahier des charges car la compatibilité alimentaire n'est pas toujours garantie. Aucun carton n'est en contact direct avec des aliments, ce qui évite les problématiques de contaminations par les huiles minérales (MOAH ou MOSH). Nos fourreaux en carton 100 % recyclables sont imprimés avec de l'encre végétale. En ce qui concerne le plastique recyclé, des essais sont faits, soit en multicouche, avec une couche de plastique recyclée entre deux couches neuves, soit en post consumer. La reprise des glassines (support des étiquettes) a été initiée avec un partenaire et doit permettre une diminution de nos déchets enfouis. Nous utilisons également des logiciels d'écoconception pour les emballages pour évaluer la pertinence de nos choix.

54 % de nos emballages (en CA)⁽³⁾ proviennent de fournisseurs certifiés ISO 14001 et 100 % d'Europe

(1) <https://welfarecommitments.com/letters/europe/fr>

(2) <https://www.cluster-bio.com/fr>

(3) CA : chiffre d'affaires

→ *Ecoconcevoir les produits après une analyse de cycle de vie pionnière*

En 2020, nous avons conduit trois analyses de cycle de vie (ACV) sur des produits emblématiques de notre production : les ravioles du Dauphiné Label Rouge, les ravioles à poêler (avec plusieurs étapes de fabrication : cuisson, surgélation, pasteurisation) et enfin les soufflés au brochet. Les résultats après analyse ont permis de définir les facteurs les plus impactants. L'acquisition d'un logiciel de calcul d'ACV simplifiées va permettre d'élargir les études à d'autres produits et d'être autonome sur ces démarches. Dès début 2021, des séances d'éco-conception sont prévues pour inventorier des axes de travail visant à l'amélioration de notre impact environnemental tout en respectant notre stratégie de marque. Durant l'année 2021, ces pistes seront testées en ACV et en appréciation client pour faire entrer les meilleurs concepts dans le processus Innovation.

→ *Informier le consommateur de manière transparente*

Les allégations produits sont conformes à la réglementation et nous suivons les évolutions de cette dernière attentivement. La traçabilité des origines est un sujet qui préoccupe les consommateurs et nous partageons avec eux les origines des matières premières, telles que le fromage par exemple.

En matière de communication, nous nous appuyons sur des personnalités reconnues et engagées telles que le chef étoilé Christophe ARIBERT qui sublime nos produits. Quelques influenceurs et blogueurs participent également à notre notoriété.

Aujourd'hui, il est indispensable pour une marque comme SAINT JEAN d'être présente sur le digital. Notre écosystème est assez complet : site internet/réseaux sociaux/boutique en ligne... Nous utilisons ces canaux pour donner accès aux informations sur nos produits. Notre boutique e-commerce est également appelée à se développer pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs.

6.2.4 Produire en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux



→ *Maîtriser l'utilisation des ressources nécessaires à nos activités*

La politique environnementale de SAINT JEAN traite l'ensemble des sujets de manière pragmatique et dans un esprit d'efficacité économique.

Un responsable performance énergétique est chargé de la démarche et des achats en la matière. Des installations en énergie renouvelable ont été faites depuis plusieurs années et la chaleur fatale est récupérée pour une utilisation sur site.

Des indicateurs de performance saisonniers existent et sont rapportés à la tonne de produit fabriqué. L'amélioration des ratios est observée.

Le système de management de l'énergie de l'ensemble des sites industriels (Romans-sur-Isère, Bourg-de-Péage, Frans, Saint-Just de Claix) est certifié ISO 50001. L'audit de renouvellement a été effectué en juin 2020. La certification ISO 14001, obtenue en 2015, pour les sites, a été renouvelée en 2019.

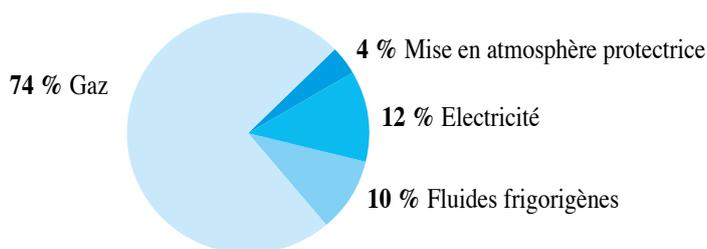
Des travaux visant à plus d'efficacité énergétique sont conduits régulièrement en accordant une importance particulière au suivi de l'efficacité des actions grâce à des outils tels que la gestion technique centralisée.

→ *Emissions de gaz à effet de serre*

Les postes d'émissions de gaz à effet de serre concernent les consommations d'électricité et de gaz, le CO2 utilisé pour la mise sous atmosphère protectrice des produits le nécessitant et les fuites de fluides frigorigènes. SAINT JEAN assure un suivi régulier des groupes frigorifiques réalisé par un prestataire agréé. Les groupes frigorifiques sont des machines très sollicitées dans l'industrie alimentaire du fait de l'exigence du respect de la chaîne du froid et peuvent être soumis à des aléas techniques générant des fuites. Afin de prévenir les conséquences de ces fuites sur l'environnement, SAINT JEAN investit dans les technologies à faible facteur d'émission. Par exemple, en 2019, SAINT JEAN a mis en service sa nouvelle ligne de fabrication de ravioles surgelées fonctionnant avec une centrale frigorifique utilisant la technologie du CO2 transcritique. Cette technologie permet de s'affranchir totalement de fluide d'origine chimique à fort facteur d'émission au profit du CO2 d'un facteur d'émission égal à 1, beaucoup moins impactant que la plupart des autres fluides utilisés en froid négatif et totalement naturel. Le choix de cette technologie a également été motivé par sa capacité à valoriser de la chaleur à

des niveaux de température intéressants pour produire de l'eau chaude sanitaire limitant ainsi l'utilisation des chaudières à gaz. Un autre avantage est le coefficient de performance de la production de froid très élevé en hiver lorsque la demande d'électricité dans le pays est sursollicitée. Cet exemple est le reflet de la politique déployée sur l'ensemble des sites industriels de SAINT JEAN qui permettra au fil des investissements de réduire nos émissions de gaz à effet de serre liées à la combustion de gaz et aux fuites de fluides frigorigènes.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2020 (scope 1 et 2, réglementaire hors véhicules de fonction)



• Eau

En ce qui concerne l'eau, le poste le plus consommateur est le nettoyage des locaux de production.

Une station existe sur les sites de Saint-Just de Claix et de Frans pour le prétraitement, le stockage, l'homogénéisation et le lissage de la DCO⁽¹⁾ et du pH avant rejet.

• ICPE⁽²⁾

Les sites de Saint-Just de Claix et de Frans sont ICPE à enregistrement. Le site de Bourg-de-Péage est ICPE à déclaration. Le site de Romans-sur-Isère est ICPE à autorisation et deviendra à enregistrement à la fin des travaux.

• Nouvelles installations et travaux

La phase d'appels d'offres concernant l'agrandissement des installations du site de Romans-sur-Isère a été finalisée pendant le confinement et toutes les sociétés ont été rencontrées virtuellement. Des entreprises locales, seules ou en groupement, ont répondu aux cahiers des charges. Cela traduit l'importance de l'ancrage territorial de SAINT JEAN. Les critères de performance technique, de pérennité et de maintenance post réalisation ont été privilégiés. Les travaux se dérouleront jusqu'en 2022 pour la logistique et la fabrication des pâtes et jusqu'en 2023 pour les activités tertiaires. L'agrandissement du site permet la valorisation de 30 000 m² de friches industrielles acquises en 2019 et dépolluées depuis.

Le futur bâtiment tertiaire devrait profiter d'une optimisation de la récupération d'énergie, bénéficier d'une toiture végétalisée et, comme dans les autres bâtiments, d'une surisolation de l'ordre de 40 %, comprenant également une isolation sous-dallage.

Chaque nouvelle ligne de production est déjà automatisée avec des robots palettiseurs. Mais l'évolution marquante sera l'entrée/sortie des stocks qui sera automatisée après le déménagement. Seules les préparations de commandes resteront manuelles car ces dernières sont multi références et de faible volume.

Le groupe CAP 2030 Usine 4.0 et le service informatique étudient l'implantation de bornes interactives avec affichage d'informations ciblées pour permettre une communication plus efficace et plus ludique.

30 000 m² de friches industrielles acquises en 2019

150 emplois créés à l'horizon 2030

70 M€ d'investissements pour une augmentation de la capacité de production de pâtes fraîches à 5 800 tonnes

Entreprises sélectionnées : 100 % d'entreprises BTP françaises, 33 % basées en Drôme, 91 % basées en AURA, 98,8 % du montant du chantier confié à des entreprises d'AURA

(1) Demande chimique en oxygène

(2) Installation classée pour la protection de l'environnement.

• *Déchets et pollutions*

SAINT JEAN déploie une politique globale en matière de réduction des déchets, du gaspillage alimentaire et de recyclage. Cette politique comprend plusieurs volets qui suivent le cycle de vie de nos produits : travail avec les fournisseurs de matières premières pour limiter les emballages et le suremballage, éco-conception pour tout nouvel emballage et nouveau produit, réduction à la source des déchets dans les ateliers de production, tri sélectif et suivi régulier des quantités de déchets sur chaque site et, enfin, recherche continue de filières de valorisation. Il est important d'ailleurs de trouver de nouvelles filières car trop de déchets partent encore vers l'enfouissement qui sera interdit par la réglementation d'ici 2025. Par exemple, 40 tonnes de glassines (support des étiquettes) vont être recyclées. Les déchets des bureaux et des locaux sociaux ne sont pas oubliés avec la signature d'un contrat local avec Elise pour la mise en place des 5 flux et de points d'apport volontaire tout en faisant évoluer les comportements. Le contrat a démarré après l'opération « grand rangement » qui a eu lieu à SAINT JEAN et qui a mobilisé l'ensemble des collaborateurs administratifs permettant d'améliorer leur cadre de travail.

Dans le cadre de l'économie circulaire, SAINT JEAN cherche à recycler l'ensemble de ses déchets. Ainsi, suivant les sites, les déchets organiques sont valorisés dans des filières de compostage ou de méthanisation, les déchets cartons et les papiers sont dirigés vers des papeteries pour y être recyclés, les déchets de ferrailles sont retraités par des ferrailleurs, et, enfin, les plastiques souples transparents sont évacués dans des filières dédiées.

En matière de pollution, SAINT JEAN a suivi la réglementation relative à l'utilisation de rodenticides (interdiction de l'appâtage permanent). Bien que les installations soient relativement étanches (en raison de la fabrication de produits frais et congelés contrairement aux produits secs), elles sont protégées des nuisibles par des dispositifs qu'il a fallu adapter. Ces derniers sont reliés électroniquement à des bornes qui signalent le passage des rongeurs, le recours à l'usage de poison n'est fait qu'en cas de passages répétés. Moins de produit est ainsi utilisé, dans un meilleur respect de l'environnement et de la biodiversité.

Valorisation de la totalité des déchets organiques ⁽¹⁾ de la société : 340 tonnes de déchets organiques en compostage 280 tonnes en méthanisation
--

• *Gaspillage alimentaire*

Pour ne pas jeter les produits finis à date courte, SAINT JEAN fait régulièrement des dons aux associations caritatives locales comme les Restos du Coeur, la Banque Alimentaire et le Secours Populaire. En 2020, SAINT JEAN a donné 42 tonnes de produits aux associations.

Beaucoup d'actions sont menées pour éviter de jeter des matières premières. Des dons sont faits de manière régulière au bénéfice d'agriculteurs locaux (éleveurs de porcs bio).

• *Informatique*

Nous ne négligeons pas l'empreinte environnementale de nos systèmes d'information et de nombreux efforts sont conduits pour l'optimiser. Une analyse des machines en doublon a permis la réduction de leur nombre. La modernisation du parc d'ordinateurs se traduira par une baisse de leur consommation énergétique, moins de pannes et plus de confort pour les utilisateurs. L'utilisation conjointe du modèle cloud et local pour la partie industrielle permettra de ne pas doubler les ressources. La sécurité des données en sera améliorée en raison du déploiement du mode nomade. Une réflexion a été initiée pour donner une seconde vie aux produits obsolètes par des dons qui pourraient être faits au bénéfice de collaborateurs ou d'associations locales.

→ **Optimiser l'impact de notre logistique et de nos déplacements**

En matière de logistique, tout ce qui est surgelé arrive sur le site de Romans avant réexpédition chez les clients. Par ailleurs, 64 % de la production a lieu à Romans. Pour le frais, chaque site gère ses expéditions et le transporteur passe sur les 4 sites en tournée. Dans le cadre de l'extension du site de Romans, la création d'une base logistique frais va permettre de rapatrier, à Romans, la production de l'ensemble des sites. Un seul envoi partira donc chez le client assurant ainsi un meilleur service.

(1) Tous déchets organiques : pesés par la production + produits finis non conformes ou trop courts en date + échantillothèque.

Les prestataires choisis pour assurer le transport sont interrogés sur leur démarche environnementale.

Les nouveaux locaux permettront une meilleure circulation des caristes avec une absence de croisements. La manutention restera manuelle car il existe beaucoup de produits différents. La taille moyenne des commandes est de 100 kg avec 5-6 produits. La taille des cartons est optimisée et ces emballages tertiaires sont à base de matière recyclée, avec deux couches de cannelure, pour qu'ils soient plus légers mais résistants.

Une charte d'engagement pour les cartons est en cours de création. Elle va se déployer progressivement avec les nouveaux référencements puis avec les références actuelles. Les fournisseurs s'engagent à prévenir SAINT JEAN en cas de changements sur les points exigés par SAINT JEAN ou, à minima, se réengagent tous les 3 ans.

La crise a démontré que les fournisseurs étaient de vrais partenaires car aucune rupture n'a eu lieu. La relation est gagnant-gagnant, que ce soit pour les transporteurs ou les fabricants d'emballages.

Une flotte de camions récents (2018, Renault Master en froid négatif) permet des livraisons en région AURA sur le périmètre Lyon-Grenoble-Montélimar. Son renouvellement est prévu en 2024 et intègrera les nouvelles politiques climat des villes.

Les 20 commerciaux sont, depuis 2019, équipés de véhicules en leasing et d'une carte de carburant pour leur consommation en diesel. Les marques françaises sont privilégiées.

Une politique véhicules est à établir pour 2024 pour anticiper les changements au niveau des collectivités locales bien que les magasins de nos clients soient plutôt en périphérie et moins susceptibles d'être en zone de protection de l'air.

En ce qui concerne la mobilité des collaborateurs, une convention mobilité a été signée, en janvier 2020, avec Valence-Romans déplacements⁽¹⁾, le syndicat mixte en charge des transports sur le territoire. Une enquête conduite en mai auprès des collaborateurs a obtenu 44 % de réponses et plus de la moitié des répondants est prête à changer ses habitudes. 30 personnes se sont portées volontaires pour s'engager dans ce projet, ce qui traduit un vrai intérêt pour le sujet. Le challenge mobilité de la région qui a eu lieu le 22 septembre a été l'occasion pour de nombreux salariés de tester un autre mode de déplacement que celui utilisé d'habitude. Le site de Saint-Just de Claix a été classé second dans la catégorie des établissements de 50 salariés et plus avec une participation de 98 %.

6. 3 INSCRIRE NOS ACTIVITÉS AU SEIN DE NOTRE ÉCOSYSTÈME EN DIALOGUE CONSTANT AVEC NOS PARTIES PRENANTES

Nous sommes convaincus que l'importance de l'ancrage territorial de notre activité de pastier est un avantage pour notre pérennité. A l'heure de la mondialisation, nous préférons contribuer de manière positive à notre écosystème de proximité et incarner par nos comportements une démarche éthique dans nos échanges avec nos partenaires.

6.3.1 Etablir des synergies sur le territoire pour plus de solidarité

Au cœur des valeurs du Groupe, l'engagement a une place particulière. De nombreuses actions sont conduites en la matière.

→ *Participer à l'insertion professionnelle des jeunes du territoire*

Le programme 100 chances 100 emplois⁽²⁾ offre un parcours sur-mesure pour des jeunes entre 18 et 30 ans issus des quartiers prioritaires de la ville. Il est constitué d'un réseau d'entreprises, dont SAINT JEAN, et il a un double objectif, économique et sociétal. Il s'agit de répondre à des besoins économiques locaux en repérant des potentiels dans les quartiers défavorisés et de promouvoir l'égalité des chances par un parcours personnalisé d'insertion professionnelle. Ce dispositif s'appuie sur un partenariat durable entre les acteurs économiques, les services de l'état, les collectivités locales, les acteurs de l'emploi, le tissu associatif. L'ensemble est animé par une entreprise pilote. SAINT JEAN est d'ailleurs entreprise pilote pour le secteur de Romans depuis 2016.



(1) <https://www.vrd-mobilites.fr/>

(2) <https://www.100chances-100emplois.org>

→ Contribuer à améliorer localement la situation des plus fragiles

SAINT JEAN est engagée également au sein de la fondation Break Poverty⁽¹⁾ qui vise à lutter contre l'extrême pauvreté par des actions locales. Déployée à Romans-sur-Isère, la dotation d'actions territoriales permet de soutenir 6 associations locales.

SAINT JEAN a choisi de soutenir, par le biais du mécénat, deux projets qui lui tenaient à cœur :

- l'Épicerie Sociale et Pédagogique qui assure un soutien alimentaire aux familles en difficulté,
- la Digitale Académie qui permet aux jeunes bacheliers d'avoir accès à des formations à distance et d'être accompagnés dans leur études supérieures.



6.3.2 Agir avec éthique et conformité

SAINT JEAN GROUPE veille rigoureusement à ce que les comportements individuels et collectifs de chaque pastier respectent une éthique irréprochable, tant dans les rapports entre les collaborateurs qu'en ce qui concerne la conduite des affaires.

Cette éthique est basée sur les valeurs de SAINT JEAN GROUPE qui ont été revues en 2019 : esprit d'équipe, confiance et engagement et qui intègrent l'honnêteté et le refus catégorique de toute pratique déloyale. Aucun compromis n'est accepté.

Le Groupe est également attentif à toute forme de corruption et de trafic d'influence. Dans cet objectif, une charte éthique est en cours de rédaction pour une diffusion au premier semestre 2021. La politique en termes de cadeaux se réduit à la distribution de goodies logotypés qui représentent des montants individuels raisonnables de l'ordre d'une dizaine d'euros au maximum. Les procédures de règlement comptable sont extrêmement encadrées avec une séparation des responsabilités : les collaborateurs qui préparent les règlements ne sont pas ceux qui les valident. Des échelles de montant ont été fixées avec des validations à une ou deux signatures pour prévenir le moindre manquement à notre déontologie. Un service de contrôle de gestion interne est mis en place et un double contrôle externe est effectué à la fois par un expert-comptable et par un Commissaire aux Comptes.

Le Groupe a revu ses procédures en matière de gestion des données afin de se conformer au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Ses démarches en termes de cybersécurité participent à la protection des données détenues, que ce soit celles des collaborateurs ou des clients. Par ailleurs, au-delà de l'aspect technique, compte tenu de l'existence d'une e-boutique et de boutiques en propre, des formations ont été effectuées pour expliquer ce règlement au service Marketing ainsi qu'à la Direction Financière et Informatique afin de garantir la protection des données des clients.

Les produits vendus par SAINT JEAN sont soumis à des cahiers des charges stricts et respectent les réglementations en vigueur applicables à notre entreprise. Le respect sans compromis de ses obligations constitue la garantie pour SAINT JEAN de la protection de la santé et de la sécurité de nos consommateurs.

(1) <https://www.breatpoverty.com>

6. 4 INDICATEURS DE PERFORMANCE RSE 2020

Pour illustrer les contributions de SAINT JEAN GROUPE aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies que nous soutenons, ces derniers sont mis en regard des indicateurs.

DOMAINE	INDICATEUR	2018	2019	2020	RÉFÉRENTIELS		
					*	**	
<i>Faire grandir chaque pastier dans un environnement de travail sécurisant</i>							
Emploi ⁽¹⁾	Effectif total (au 31/12)	421	434	455	Article 1-1 ^a -a	8	
	Effectif en équivalent temps plein	416	428	449	Article 1-1 ^a -a	8	
	Répartition des effectifs par structure juridique	0,7 % SAINT JEAN BOUTIQUE 1 % SAINT JEAN GROUPE 0,4 % CIE AGRICOLE DE LA CRAU 97,9 % SAINT JEAN	0,7 % SAINT JEAN BOUTIQUE 0,9 % SAINT JEAN GROUPE 0,4 % CIE AGRICOLE DE LA CRAU 98% SAINT JEAN	0,7 % SAINT JEAN BOUTIQUE 0,9% SAINT JEAN GROUPE 0,4 % CIE AGRICOLE DE LA CRAU 98 % SAINT JEAN	Article 1-1 ^a -a	8	
	Effectif total par statut	Ouvriers 65 % ETAM 23 % Cadres 12 %	Ouvriers 63 % ETAM 23 % Cadres 14 %	Ouvriers 61 % ETAM 24 % Cadres 15 %	Article 1-1 ^a -a	8	
	Proportion des contrats en CDI			96 %	Article 1-1 ^a -a	8	
	Part d'intérim/nombre d'intérimaires	—	—	31,5 ETP		8	
	Salariés couverts par une convention collective	100 %	100 %	100 %	Article 1-1 ^a -c	8	
	Répartition des collaborateurs par âge	1% < 20 ans 20 % entre 20 et 29 ans 26% entre 30 et 39 ans 30 % entre 40 et 49 ans 21 % entre 20 et 59 ans 2 % >60 ans	2% < 20 ans 18 % entre 20 et 29 ans 28% entre 30 et 39 ans 28 % entre 40 et 49 ans 21 % entre 20 et 59 ans 2 % >60 ans	1 % < 20 ans 18 % entre 20 et 29 ans 26 % entre 30 et 39 ans 29 % entre 40 et 49 ans 23 % entre 50 et 59 ans 3 % >60 ans	-	10	
	Moyenne d'âge	41 ans	41 ans	41,5 ans		10	
	Organisation du travail	30 % Production 2x8 14 % Production 3x8 28 % Production journée 1 % Production nuit 27 % Siège-boutique-journée	37 % Production 2x8 6 % Production 3x8 27 % Production journée 3 % Production nuit 27 % Siège-boutique-journée	40 % Production 2x8 4 % Production 3x8 26 % Production journée 4 % Production nuit 27 % Siège-boutique-journée	Article 1-1 ^a -b	8	
	Temps de travail	35 h	35 h	35 h	Article 1-1 ^a -b	8	
	Nombre d'accords signés	3	4	3	Article 1-1 ^a -c	8	
	Attirer, accueillir, intégrer, accompagner et soutenir les talents des Pastiers	Ancienneté moyenne	10 ans	10 ans	10 ans		8
		Taux de rotation sur les CDI (au 31/12)	15,25 %	17,10 %	15,5%	Article 1-1 ^a -a	8
		Taux d'absentéisme (absences pour maladie, maladie professionnelle, accident de travail et de trajet)	6,31 %	5,15 %	6,73 % ⁽³⁾	Article 1-1 ^a -b	3
		Nombre total d'heures de formation accordées aux salariés	8 967	10 153	15 789	Article 1-1 ^a -e	4
		Nombre d'heures de formation par salarié par statut et par sexe (H/F)	Ouvriers 33/22 ETAM 18/11 Cadres 23/25	Ouvriers 69/44 ETAM 18/11 Cadres 20/19	Ouvriers 12/26 ETAM 19/10 Cadres 20/16	Article 1-1 ^a -e	4
Nombre de salariés formés ayant bénéficié d'une formation pendant l'année		425	415	445	Article 1-1 ^a -e	4	
Nombre d'alternants et de contrats de professionnalisation		18	17	19	-	10	
% d'alternants recrutés en CDD et CDI		ND	ND	3 alternants en CDI		10	
Nombre de recrutements par cooptation		NA	NA	4		10	
Parité (H/F) sur effectif global		49 % F 51 % H	48 % F 52 % H	49 % F 51 % H	Article 1-1 ^a -f	5	
Animer une politique prévention, santé et sécurité au travail ⁽²⁾	Parité (H/F) sur effectif de l'encadrement	ND	ND	48 % F 52 % H	Article 1-1 ^a -f	5	
	Taux d'emploi des personnes en situation de handicap par rapport à l'effectif global	5,8%	5,8%	4,3%	Article 1-1 ^a -f	10	
	Nombre de salariés en situation de handicap	23	27	18	Article 1-1 ^a -f	10	
	Accidents du travail avec arrêt de travail >24h	27	22	26	Article 1-1 ^a -d	3	
	Taux de fréquence TF (Nombre d'accidents du travail avec arrêt par millions d'heures travaillées)	42,76	32,82	39,44	Article 1-1 ^a -d	3	
	Taux de fréquence TF2 (Nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par millions d'heures travaillées)	74,31	57,11	43,99	Article 1-1 ^a -d	3	
	Taux de Gravité TG (Nombre de jours d'absence pour motif d'accident pour mille heures travaillées)	2,30	1,38	1,86	Article 1-1 ^a -d	3	
	Nombre de maladies professionnelles reconnues avec arrêt	0	1	1	Article 1-1 ^a -d	3	
	Indice de fréquence	-	2,6	2,4	Article 1-1 ^a -d	3	

* Article 225

** Objectifs de Développement Durable (ODD)

(1) 100 % des salariés sont présents en France Métropolitaine

(2) Les indicateurs en santé sécurité concernent SAINT JEAN

(3) 26 % de l'absentéisme de 2020 était lié à la crise de la Covid-19

DOMAINE	INDICATEUR	2018	2019	2020	RÉFÉRENTIELS	
					*	**
<i>Proposer à nos consommateurs des produits responsables tout au long de leur cycle de vie</i>						
Maîtriser nos filières d'approvisionnement	Part d'achat MP ⁽¹⁾ en région Auvergne Rhône-Alpes et Franche Comté (en quantité)	17 %	20 %	21 %	Article 1-3-a°	8
	Part d'achat MP reste de la France (en quantité)	41 %	40 %	42 %	Article 1-3-a°	8
	Part d'achat MP reste de l'Europe Géographique (en quantité)	37 %	36 %	32 %	Article 1-3-a°	8
	Part d'achat MP reste du monde (en quantité)	5 %	5 %	5 %	Article 1-3-a°	8
	Part d'achat de Matières produits laitiers avec IGP/AOP (en quantité)			30 %		9 et 15
	Part de MP issues de l'agriculture Biologique (en quantité)	20,42 %	20,61 %	21 %	Article 1-3-b°	15
	Part des œufs de poules élevées hors cages (ponte au sol, plein air, bio)	1 %	—	22 %		15
	Part d'achat emballage en région Auvergne Rhône-Alpes (en CA)	41 %	41 %	35 %	Article 1-3-a°	8
	Part d'achat emballage reste de la France (en CA)	39 %	39 %	49 %	Article 1-3-a°	8
	Part d'achat emballage reste de l'Europe (en CA)	19 %	19 %	16 %	Article 1-3-a°	8
	Part d'achat emballage reste du monde (en CA)	0 %	0 %	0 %	Article 1-3-a°	8
	Part d'achat d'emballage réalisé chez des fournisseurs certifiés ISO14001	52 %	54 %	54 %		8
	Poids moyen total d'emballage par UVC	16,74 g	18,08 g	16,59 g		9 et 12
	Contribution Citéo	240 k€	295 k€	320 k€		12
Garantir la qualité constante de nos produits	Evaluation fournisseurs de MP (Moyenne de la note/100)	83,8	89	92	Article 1-3-b°	16
	Nombre de couples MP/fournisseurs dont le risque food fraud n'est pas élevé	97,2 %	Non déterminé	98,6%		8
	Evaluation fournisseurs d'emballages (Moyenne de la note/100)	89	89	90		16
	Nombre de réclamations clients ppm (partie par million)	19,3	16,1	14,9		8
	Nombre d'analyses sensorielles produits (dégustation, panel, clients)	1 327	1 502	1 245		8
	Nombre d'analyses produits (dont MP et emballages)	6 258	7 399	6 932		3
Produire en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux	Consommation de gaz en kWh par tonne fabriquée	913	880	856	Article 1-2-c°ii	13
	Consommation d'électricité en kWh par tonne fabriquée	919	884	872	Article 1-2-c°ii	13
	Consommation d'eau en m3 par tonne fabriquée	5,7	5,6	5,9	Article 1-2-c°ii	14
	Quantité de déchets organiques valorisés par filières	387 tonnes en compostage 107 tonnes en méthanisation	430 tonnes en compostage 163 tonnes en méthanisation	343 tonnes en compostage 281 tonnes en méthanisation	Article 1-2-c°i	12
	Emissions totales directes ou indirectes de gaz à effet de serre Périmètre réglementaire Scope 1 et 2	4 066	5 590	4 660	Article 1-2°-d	13
<i>Inscrire nos activités au sein de notre écosystème en dialogue constant avec nos parties prenantes</i>						
Etablir des synergies sur le territoire pour plus de solidarité	Contribution par mécénat à des structures sociales locales (dont Break Poverty)	39 525 euros	39 525 euros	39 525 euros	5,7	1 et 17
	Soutien aux associations sportives locales	25 075 euros	37 400 euros	24 700 euros	5,7	17
	Dons alimentaires en tonnes	-	63	42	5,7	2

(1) MP : matières premières

(2) en CA : en pourcentage du chiffre d'affaires

* Article 225

** Objectifs de Développement Durable (ODD)

6.5 RISQUES EXTRA-FINANCIERS

CATÉGORIE	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE
Impact Activité	Image et réputation	Défaut d'identification des marques du Groupe.	La promotion des marques est une démarche continue. Le développement des marques permettra d'accroître la reconnaissance des produits et du savoir-faire. Nos actions se veulent exemplaires et en cohérence avec la stratégie de nos marques.
	Attentes des clients	La grande distribution affine ses exigences en matière de RSE.	Afin de maintenir ses référencements, SAINT JEAN s'attache à répondre de manière transparente et sincère aux demandes de ses clients.
	Attentes des consommateurs	Des associations de protection de l'environnement alertent régulièrement le grand public sur les situations de pollution engendrées par les emballages des produits notamment dans le secteur agroalimentaire.	SAINT JEAN soutient la stratégie européenne 2025 sur le plastique, proposant que tous les emballages en plastique soient recyclables ou réutilisables d'ici à 2030. Dans le cadre de sa stratégie en économie circulaire, SAINT JEAN travaille avec différentes instances pour promouvoir la collecte, le tri et le recyclage des emballages en plastique dans lesquels ses produits sont vendus.
		Les attentes des consommateurs s'affirment en matière de naturalité.	Des gammes de produits sont développées pour répondre aux attentes des consommateurs, en matière de santé et de sécurité nutritionnelle (agriculture biologique, naturalité, clean label, écoconception...)
		Des associations de protection et de bien être animal alertent et sanctionnent régulièrement les entreprises utilisant des matières premières contraires aux principes du bien-être animal.	Engagement de SAINT JEAN de n'utiliser, pour ses produits à marque, que des œufs issus de poules élevées en plein air d'ici 2025 au plus tard ainsi que de la volaille respectant les critères de l'European chicken commitment, d'ici 2026
	Qualité nutritionnelle des produits	Les additifs et les conservateurs sont une préoccupation de la société civile et des instances réglementaires.	SAINT JEAN élimine de ses recettes ces ingrédients et veille à utiliser des ingrédients cleans.
		Les additifs et les conservateurs sont une préoccupation de la société civile et des instances réglementaires.	SAINT JEAN élimine de ses recettes ces ingrédients et veille à utiliser des ingrédients cleans.
	Qualité et sécurité sanitaires des produits	La sécurité sanitaire des aliments produits par l'entreprise se doit d'être garantie.	SAINT JEAN intègre la démarche qualité au cœur de ses usines et dans le travail quotidien. Elle a la volonté de maintenir son niveau de sécurité sanitaire en poursuivant sans cesse l'amélioration du système HACCP (analyse des dangers), en l'adaptant à toute modification du process, dans le respect de la réglementation, le respect des cahiers des charges clients. En matière de qualité des produits, SAINT JEAN a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS Food en vigueur. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont réévalués sur l'ensemble des sites à minima annuellement. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.
	Implantation géographique et environnement	La vulnérabilité aux événements climatiques est à prendre en compte car les usines SAINT JEAN sont situées dans la même région.	—
		La mauvaise récolte d'un ingrédient essentiel peut avoir lieu en raison de conditions météorologiques défavorables ou un ingrédient peut devenir plus rare en raison d'une zoonose.	Une cartographie des fournisseurs étudie leur vulnérabilité à des événements climatiques. SAINT JEAN souhaite développer ses filières d'approvisionnement locales et s'engage à maintenir des partenariats forts avec ses fournisseurs. La mise en culture des ingrédients est supérieure au besoin estimé et un référencement au-delà de l'aire géographique prédefinie est effectué avec éventuellement un changement des emballages en conséquence.
	Ressources humaines	SAINT JEAN cherche à anticiper d'éventuelles difficultés de recrutement.	Les ressources humaines sont adaptées à l'activité et à la croissance de l'entreprise. L'attractivité de SAINT JEAN est prise en compte pour conserver ses collaborateurs et répondre aux difficultés de recrutement et à la croissance de l'entreprise.
		La santé et la sécurité des collaborateurs	SAINT JEAN a mis en place une politique santé sécurité permettant de garantir des conditions de travail sécurisantes pour les collaborateurs.
		Les attentes des collaborateurs en matière de gestion de leur parcours professionnel.	Sa démarche en matière de formation cherche à garantir l'adéquation entre les compétences des collaborateurs et les attendus de leur métier. SAINT JEAN travaille également à renforcer son attractivité.
Matières premières	Eviter le départ de personnes clés, détenant toute la maîtrise d'une activité essentielle pour le bon fonctionnement de l'entreprise	Etat des lieux des postes à risques et des suppléances à recruter ou à former pour assurer la continuité de l'activité, ainsi que la formalisation de certaines connaissances.	
	SAINT JEAN est exposée au risque de hausse du prix de certaines matières premières.	Diversification des activités et des produits afin de limiter la dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première.	
Informatique	La fraude alimentaire et la conformité des matières premières et des emballages	SAINT JEAN utilise de nombreuses matières premières provenant majoritairement de pays européens, les provenances hors Europe sont limitées au maximum. La démarche est de garantir la bonne pratique des achats : cahier des charges, évaluation, sélection des fournisseurs, évaluation des risques de fraudes, évaluation de la dépendance financière... SAINT JEAN met en place des partenariats avec ses fournisseurs et aide au maintien et/ou à la création de filière.	
	La sécurité informatique dans un contexte de digitalisation des process	La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.	

CATÉGORIE	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE
Impact juridique	Evolution des réglementations	Evolutions réglementaires pouvant impacter les activités du Groupe	L'organisation en matière de veille réglementaire et l'adhésion aux organisations professionnelles de ses filières permettent de participer activement aux groupes de travail traitant des futures évolutions réglementaires et donc d'être très en amont des décisions. Ces processus garantissent une conformité en lien avec les instances en charge de ces sujets.
Impact industriel et environnemental	Maîtriser et optimiser les consommations d'énergie	L'utilisation de certaines ressources (énergie, gaz d'inertage, eau...) peut être impactée soit en quantité soit en prix.	Des contrats avec des fournisseurs de matières premières ou d'énergie sont signés pour fixer les cours en fonction des volumes prévus.
		Exigence croissante de la réglementation environnementale sur la consommation d'énergie	Soucieuse de l'impact sur l'environnement et de la maîtrise de la consommation d'énergie, SAINT JEAN tient compte des aspects environnementaux dans ses décisions stratégiques et continuera à optimiser les installations existantes par une maintenance orientée performance énergétique. SAINT JEAN investit dans la performance environnementale de ses usines lors du choix de nouveaux équipements.
	Sécurité des installations	Risque environnemental, risque incendie, risque pollution des sols et de la nappe phréatique	Le Groupe ne détient pas d'installations à très hauts risques. La prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La quasi-totalité des locaux industriels de SAINT JEAN est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. La plupart des installations sont construites de façon à veiller à la rétention des écoulements accidentels. Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, le Groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.
Impact financier	Dépendance vis-à-vis de fournisseurs	Le Groupe pourrait être confronté à la défaillance de ses fournisseurs.	Dans les relations avec les fournisseurs, le Groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats chez un même fournisseur. Ainsi, pour les principales matières premières, le Groupe fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.
	Dépendance vis-à-vis des clients	Le Groupe pourrait être confronté à la défaillance de certains clients	SAINT JEAN travaille avec environ 2 500 clients. SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients. L'organisation de SAINT JEAN est basée sur des procédures très strictes établies afin de limiter au maximum le risque client. Le Groupe veille également au recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés. L'ensemble des créances et dettes est à échéance de moins d'un an.
Impact pandémie	Risques de la Covid-19	Impact des mesures sanitaires sur la consommation, la production, les approvisionnements, l'investissement - Risques sur la poursuite de l'activité (Approvisionnement - Clients - Personnel)	Renforcement du suivi des clients et des fournisseurs - Renforcement des mesures de sécurité sanitaire - Développement d'autres vecteurs de commercialisation - Réorganisation du Groupe en s'appuyant sur ses capacités d'adaptation.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionnant les informations prévues aux articles L.22-10-8 à L.22-10-11 et L.225-37-4 du même code.

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise de Middlednext publié en décembre 2009 et mis à jour en septembre 2016, à l'exception de la recommandation relative à la durée du mandat des Administrateurs qui est maintenue à un an. De plus, les Administrateurs ont pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

Les règles de gouvernance de la société sont indiquées ci-dessous.

Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration

• Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

SAINT JEAN GROUPE est une Société Anonyme administrée par un Conseil d'Administration composé de neuf administrateurs dont six indépendants.

Le nombre de membres indépendants et les critères d'indépendance sont conformes au code Middlednext. Trois membres, M. Claude GROS, Mme Marie-Christine GROS-FAVROT et M. Guillaume BLANLOEIL ne sont pas indépendants.

La durée du mandat des administrateurs est d'une année ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

En cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, l'Administrateur doit informer le Conseil d'Administration, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et, le cas échéant, démissionner.

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses Administrateurs, un Président et un Vice-Président, qui sont obligatoirement des personnes physiques et détermine, le cas échéant, leur rémunération. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Président.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est organisé par un règlement intérieur qui est disponible sur le site internet de la société.

• Parité hommes / femmes

Le Conseil d'Administration est composé de neuf membres dont quatre femmes, le taux de féminisation du Conseil d'Administration est ainsi de plus de 44 %, soit supérieur aux dispositions légales imposant un seuil de 40 %.

Compte-rendu de l'activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé

• Fréquence des réunions

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises et le quorum pour chacune de ces réunions a été largement atteint. Le taux de présence des Administrateurs aux séances du Conseil d'Administration a été de 98 %.

• Invités au Conseil d'Administration

Les Commissaires aux Comptes de la société sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration à l'ordre du jour desquelles figure l'examen des comptes, qu'il s'agisse des comptes annuels, des comptes semestriels ou des comptes consolidés.

• Contenu des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a consacré deux réunions à vérifier et contrôler les comptes semestriels et annuels.

Outre l'autorisation de certaines opérations en application des dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration a également travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe. Il a aussi débattu de l'impact de la crise de la Covid-19 sur l'activité, de la politique de rémunération des dirigeants sociaux, du plan de succession du dirigeant, de la répartition des rémunérations allouées (jetons de présence), des conventions règlementées, de l'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration, de l'achat d'actifs, des projets d'investissements, de contrôles URSSAF, de la signature d'une convention de prestations de services, de l'intégration dans le périmètre de l'intégration fiscale, de la signature d'une convention

de trésorerie et de l'autorisation d'avances en compte courant avec une nouvelle filiale, de la nomination du Président de SAINT JEAN et sa rémunération, de la déclaration de franchissement de seuil par des actionnaires, des documents prévisionnels, de la souscription d'emprunts bancaires par deux filiales, du budget prévisionnel et d'investissements 2021 et du budget prévisionnel 2021-2026 du groupe SAINT JEAN, de l'approbation d'un nouveau contrat d'intéressement de SAINT JEAN, de l'autorisation d'un plan d'attribution d'actions gratuites et de l'autorisation de procéder à l'achat de ses propres actions.

Travaux préparatoires aux réunions du Conseil d'Administration

• Modalités d'accès des Administrateurs à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du Conseil d'Administration

Préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration, les Administrateurs reçoivent, dans les délais utiles à leurs examens, les documents nécessaires à leur mission et relatifs aux sujets qui seront abordés, qui peuvent être :

- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent l'arrêté des comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux comprenant bilan, compte de résultat et annexe, ainsi que les comptes consolidés comprenant les mêmes éléments, de même que les projets de documents qui seront remis à l'assemblée générale et la situation de trésorerie du Groupe détaillée par entité,
- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent des propositions d'investissements soumises à autorisation préalable en application des statuts, les documents et comptes des sociétés dans lesquelles le Groupe envisage d'investir, ainsi qu'une note sur l'investissement proposé,
- et, d'une manière générale, divers documents, tels que des articles de presse relatifs à la société, ses filiales ou les secteurs dans lesquels elles opèrent, ainsi que, le cas échéant, des articles d'analyse financière relatifs à la société.

• Organisation et fonctionnement des comités

- Comité d'Audit

L'ensemble des Administrateurs, à l'exception du Président, de Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, compte tenu de son lien familial avec M. Claude GROS et de M. Guillaume BLANLOEIL, compte tenu de sa fonction au sein de SAINT JEAN, remplit les fonctions de comité d'audit. Les membres du comité d'audit se réunissent au début de deux réunions du Conseil d'Administration afin de procéder à l'audit des comptes semestriels et annuels, un dossier ayant été remis à l'avance à chacun d'entre eux. Tous documents complémentaires nécessaires à cet audit sont mis à la disposition des Administrateurs à leur demande.

- Autres comités

Aucun autre comité n'a été constitué au sein du Conseil d'Administration de la société.

LISTE DES MANDATS

Les mandats et fonctions exercés par les Administrateurs au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

M. Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE, est également :

- Directeur Général Délégué de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU,
- Président de la SAS PARNY.

En dehors du Groupe, M. Claude GROS est représentant permanent d'UFIPAR, administrateur de la BELLE JARDINIÈRE et membre du Conseil de Surveillance du groupe LES ECHOS.

Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, est également Président Directeur Général de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En dehors du Groupe, Madame Marie-Christine GROS-FAVROT est administrateur de la Croix Rouge Française.

M. Guillaume BLANLOEIL, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, est également :

- Président de SAINT JEAN,
- Président de DEROUX FRERES,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAINT JEAN BOUTIQUE,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAS DU ROYANS,
- Gérant de la S.C.I J2FD,
- Gérant de la S.C.I LES DODOUX,
- Co-gérant de la S.C.I DEROUX JUVEN.

Administrateurs indépendants :

M. Laurent DELTOUR, Vice-Président de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.

En dehors du Groupe, M. Laurent DELTOUR est membre du Conseil de Surveillance de SYCOMORE FACTORY et administrateur de la fondation CELSIUS.

M. Michel BAULE, représentant de la société EXIMIUM, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.

En dehors du Groupe, M. Michel BAULE est Président du Conseil de Surveillance de la société EXIMIUM, administrateur des Ets J. HUWER ASSAINISSEMENT et gérant de plusieurs filiales immobilières du Groupe EXIMIUM.

M. Marc CHAPOUTHIER, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.

En dehors du Groupe, M. Marc CHAPOUTHIER est administrateur de la Caisse d'Allocation Familiale de Moselle.

Mme Aline COLLIN, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.

En dehors du Groupe, Mme Aline COLLIN n'exerce aucun autre mandat.

Mme Martine COLLONGE, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.

En dehors du Groupe, Mme Martine COLLONGE est Président de COLLONGE CONSEIL, administrateur de la société A.S.T GROUPE, déléguée générale de LYON POLE BOURSE, Senior Advisor du groupe INTUITAE et déléguée régionale de l'AFFO.

Mme Françoise VIAL-BROCCO, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.

En dehors du Groupe, Mme Françoise VIAL-BROCCO est administrateur de CONSEIL PLUS GESTION, gérante associée de FVB FINANCE Eurl, administrateur de la SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE (SMTPC), administrateur de SPIR COMMUNICATION, administrateur de la société SOFIOUEST, Senior Advisor du groupe INTUITAE via FVB FINANCE et déléguée régionale de l'AFFO.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Approbation des éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2021

La rémunération fixe du Président Directeur Général et du Vice-Président, le cas échéant, est décidée par le Conseil d'Administration. Les dirigeants ne bénéficient pas de rémunération variable ou d'avantage en nature. Une prime exceptionnelle peut être versée aux dirigeants, sur décision du Conseil d'Administration, en cas d'acquisition ou de cession d'actifs dans le Groupe.

Les autres Administrateurs reçoivent une rémunération allouée fixe annuelle déterminée par l'Assemblée Générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre assemblée. La répartition de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration est faite entre les Administrateurs et prend en compte, pour partie, l'assiduité et le temps qu'ils consacrent à leur fonction. Pour l'exercice écoulé, les rémunérations allouées versées se sont élevées à 60 500 €.

Il n'existe pas d'engagement portant sur des indemnités de rupture, ni de régime de retraite supplémentaire au profit des mandataires sociaux.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir approuver ces principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux.

Approbation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2020

La loi a institué une procédure de contrôle, à posteriori (ex post) par les actionnaires, des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, au titre de l'exercice 2020, à M. Claude GROS.

Ces éléments de rémunération sont décrits ci-dessous et sont conformes avec la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 11 juin 2020.

Tableau des rémunérations

Administrateurs opérationnels	Rémunérations fixes et variables dues en K€									
	Partie fixe		Partie variable annuelle		PEE/PERCO		Avantage en nature		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Claude GROS, P.D.G de SAINT JEAN GROUPE	18	190	-	-	8	8	-	-	26	198
Guillaume BLANLOEIL, Président de SAINT JEAN	260	240	16	20	-	-	4	4	280	264

Par ailleurs, 10 000 actions SAINT JEAN GROUPE ont été attribuées gratuitement, le 30 juillet 2020, à Monsieur Guillaume BLANLOEIL.

Administrateurs dépendants	Rémunérations allouées versées en K€	
	2020	2019
Marie-Christine GROS-FAVROT, Administrateur	8,0	8,0
Guillaume BLANLOEIL, Président de SAINT JEAN	8,5	8,5

Administrateurs indépendants	Rémunérations allouées versées en K€	
	2020	2019
Michel BAULE, représentant EXIMIUM, Administrateur	-	-
Marc CHAPOUTHIER, Administrateur	8,0	8,0
Aline COLLIN, Administrateur	8,0	8,0
Martine COLLONGE, Administrateur	9,5	9,5
Laurent DELTOUR, Vice-Président	9,0	9,0
Françoise VIAL-BROCCO, Administrateur	9,5	9,5

RATIO D'EQUITE

Ratio d'équité entre le niveau de rémunération du Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE et les rémunérations moyennes et médianes des salariés de la société SAINT JEAN GROUPE.

L'article 187 de la loi Pacte introduit la communication du ratio d'équité par les sociétés cotées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté à l'Assemblée Générale annuelle par le Conseil d'Administration. Il s'agit du ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mis en regard de la rémunération moyenne des salariés à temps plein de la société et du ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mis en regard de la rémunération médiane des salariés à temps plein de la société et des mandataires sociaux.

	2020	2019
Ratio d'équité avec la rémunération moyenne		
Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE	0,25	1,37
Ratio d'équité avec la rémunération médiane		
Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE	0,67	1,12

CONVENTIONS REGLEMENTÉES

Il n'y a pas de convention, visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

ACTIONNARIAT

En application de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous informons, qu'au 31 décembre 2020, le capital et les droits de vote exerçables de SAINT JEAN GROUPE étaient répartis de la manière suivante :

	% du capital	% des droits vote
Claude GROS (pleine propriété)	2,21	2,55
Claude GROS (usufruit)	-	51,61
Marie-Christine GROS-FAVROT	1,25	1,45
Enfants GROS (nue-propriété)	44,39	-
Enfants GROS (nue-propriété)	15,21	17,69 ⁽¹⁾
Sous total groupe familial GROS	63,06	73,30
Société Eximium	6,88	4,00
Laurent DELTOUR	5,05	2,94
Fonds gérés par First Eagle Investment Management, LLC	3,38	1,96
Public	21,63	17,80
TOTAL	100,00	100,00

⁽¹⁾ Les droits de vote sont exerçables par le nu-propriétaire, à l'exception des décisions concernant l'affectation du résultat pour lesquelles le droit de vote appartient à M. Claude GROS, usufruitier.

A notre connaissance, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

Les déclarations de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2020 sont les suivantes :

- la société FIRST EAGLE INVESTMENT MANAGEMENT a déclaré avoir franchi, à la baisse, le seuil de 5 % du capital de la société SAINT JEAN GROUPE et détenir, pour le compte de ses clients et fonds, 113 326 actions SAINT JEAN GROUPE,
- M. Laurent DELTOUR a déclaré avoir franchi, à la hausse, le seuil de 5 % du capital de la société SAINT JEAN GROUPE et détenir 169 700 actions SAINT JEAN GROUPE.

Le personnel du Groupe détenait, au 31 décembre 2020 :

- dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, 34 557 actions de la société, représentant 1,02 % du capital.
- dans le cadre d'attribution d'actions gratuites, 52 746 actions de la société, représentant 1,57 % du capital.

DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Il n'existe pas de délégation d'augmentation de capital en cours de validité à la clôture de l'exercice.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

La direction générale de la société est assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 29 juin 2017 a décidé que la direction générale de la société sera assumée par le Président du Conseil d'Administration.

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les statuts de SAINT JEAN GROUPE précisent au titre VI les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, nous vous précisons les éléments suivants :

- la structure du capital de la société est présentée au paragraphe actionnariat ci-dessus,
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions,
- aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce,
- les participations directes ou indirectes dans le capital de la société, dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce, sont présentées au paragraphe actionnariat ci-dessus,
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux,
- les droits de vote des actions détenues par le personnel sont exercés directement par ces derniers,
- il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont les règles légales,
- le Conseil d'Administration ne dispose d'aucune délégation en matière d'augmentation de capital,
- l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2020 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital de la société,
- il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cession des fonctions d'administrateurs ou de salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange, à l'exception de deux cadres de la société qui bénéficient, en cas de rupture intervenant avant le 4 avril 2029, d'une indemnité contractuelle de licenciement.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2016	2017	2018	2019	2020
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677
- Nombre d'actions ordinaires existantes	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677
- Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	167 834	271 829	159 542	308 226	174 511
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(528 612)	3 973 303	(888 640)	(598 371)	112 777
- Impôts sur les bénéfices	(218 298)	523 542	(442 553)	71 480	(146 445)
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(532 967)	3 262 587	(162 365)	531 882	(259 195)
- Montant des bénéfices distribués	738 249	738 249	738 249	-	(1) 0
III - RESULTAT PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	(0,09)	1,03	(0,13)	(0,20)	0,08
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(0,16)	0,97	(0,05)	0,16	(0,08)
- Dividende net distribué à chaque action	0,22	0,22	0,22	-	(1) 0
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	5	4	4	4	4
- Montant de la masse salariale de l'exercice	468 520	606 086	472 270	556 017	306 224
- Montant versé au titre des avantages sociaux de l'exercice	261 694	316 305	259 852	292 559	182 762

(1) proposition de distribution pour les 3 355 677 actions composant le capital social à ce jour.

*Opérations réalisées par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches
au cours de l'exercice 2020 sur les titres SAINT JEAN GROUPE*

Mandataires sociaux	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
M. Claude GROS, Président du Conseil d'Administration dans le cadre du P.E.E.	304	-	24,20 €
M. Laurent DELTOUR Vice-Président du Conseil d'Administration	169 500	-	20,00 €
M. Guillaume BLANLOEIL, Administrateur	32 000	-	20,00 €
M. Marc CHAPOUTIER, Administrateur	2 000	-	25,00 €
SAS EXIMIUM, Administrateur	2 099	-	22,74 €

Rapport spécial sur les attributions d'actions gratuites au cours de l'exercice 2020

Conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du même code concernant les attributions d'actions gratuites par la société durant l'année.

Nous vous rappelons que :

- l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2019, aux termes de sa vingtième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, sous certaines conditions, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires, existantes ou à émettre au profit de certains mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de ses filiales et ce dans la limite de 20 000 actions. Cette autorisation est valable pendant un délai de vingt-quatre mois à compter de la date de l'assemblée ;
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée d'un (1) an et les bénéficiaires doivent conserver les actions pendant une durée minimale de cinq (5) ans à compter de l'attribution définitive de celles-ci ; par exception, la durée minimale de conservation sera réduite à un (1) an en cas de départ du bénéficiaire à la retraite à l'âge légal ou en cas d'offre publique faite sur la totalité du capital de SAINT JEAN GROUPE.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, agissant conformément à l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte de la société du 26 juin 2019 dans sa vingtième résolution, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du 30 juillet 2020, de procéder à l'attribution gratuite de 20 000 actions SAINT JEAN GROUPE existantes à, respectivement, trente-deux salariés et un mandataire social de SAINT JEAN, un salarié de DEROUX FRERES et trois salariés de SAINT JEAN GROUPE (le plan n°3).

I – Plans d'attribution gratuite d'actions SAINT JEAN GROUPE mis en place par la société

	Plan n° 3
Date de l'Assemblée	26/06/2019
Date du Conseil d'Administration	30/07/2020
Nombre total d'actions attribuées	20 000
Cours de clôture à la date d'attribution	21,00 euros
Début de la période d'acquisition	31/07/2020
Date d'attribution définitive sous condition de présence	31/07/2021
Date de fin de la période de conservation (5 ans)	31/07/2026
Nombre total d'actions attribuées définitivement au 31 décembre 2020	Néant

II – Actions gratuites attribuées en 2020 aux dirigeants mandataires sociaux de SAINT JEAN GROUPE et ses filiales

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur de l'action à la date d'attribution	Date du Conseil d'Administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe par SAINT JEAN GROUPE et par les sociétés qui lui sont liées	10 000 actions	21,00 euros	30 juillet 2020
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'ils y exercent	Néant	Néant	Néant

III – Actions gratuites attribuées en 2020 aux dix salariés de SAINT JEAN GROUPE non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Nombre des salariés bénéficiaires	Prix de l'action à la date d'attribution	Date du Conseil d'Administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par SAINT JEAN GROUPE et par les sociétés qui lui sont liées aux dix salariés de SAINT JEAN GROUPE non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé	2 050 actions	3 salariés	21,00 euros	30 juillet 2020

IV – Actions gratuites attribuées en 2020 aux salariés du Groupe incluant les actions visées au paragraphe III ci-dessus

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Nombre des salariés bénéficiaires	Prix de l'action à la date d'attribution	Date du Conseil d'Administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par SAINT JEAN GROUPE et par les sociétés qui lui sont liées à des salariés bénéficiaires	4 100 actions 5 850 actions 50 actions	6 cadres dirigeants 29 cadres autonomes 1 employé	21,00 euros 21,00 euros 21,00 euros	30 juillet 2020
TOTAL	10 000 actions	36 salariés		

Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	31.12.2020			31.12.2019
	Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets , licences, marques, procédés...	4	4	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	67	-	67	67
Constructions	423	140	283	308
Autres immobilisations corporelles	43	31	12	6
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	41 645	13 796	27 849	27 929
Créances rattachées à des participations	3 665	9	3 656	3 729
Autres titres immobilisés	6	-	6	6
	45 853	13 980	31 873	32 045
Actif circulant				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres	1 376	-	1 376	936
ACTIONS PROPRES	470	-	470	470
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	-	-	-	-
DISPONIBILITES	36 995	-	36 995	37 857
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15	-	15	8
	38 856	-	38 856	39 271
TOTAL DE L'ACTIF	84 709	13 980	70 729	71 316

au 31 décembre 2020

PASSIF	31.12.2020	31.12.2019
(en milliers d'euros)		
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 356	3 356
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 558	9 558
Réserves :		
Réserve légale	420	420
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	56 206	55 674
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	(259)	532
Provisions réglementées	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	69 281	69 540
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	569	165
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	535	636
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156	140
Dettes fiscales et sociales	186	835
Autres dettes	2	-
	879	1 611
TOTAL DU PASSIF	70 729	71 316

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
	175	308
Montant net du chiffre d'affaires	489	-
Transferts de charges, autres produits	664	308
Charges d'exploitation :	(291)	(315)
Autres achats et charges externes	(6)	(26)
Impôts, taxes et versements assimilés	(306)	(556)
Salaires et traitements	(183)	(292)
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
sur immobilisations : dotations aux amortissements	(29)	(29)
sur actif circulant : dotations aux provisions	(447)	(58)
Autres charges	(61)	(61)
	(1 323)	(1 337)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(659)	(1 029)
Produits financiers :		
de participations	-	-
d'intérêts et charges assimilées	339	540
reprises dépréciations financières	-	1 293
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
	339	1 833
Charges financières :		
dotations financières aux amortissements et provisions	(85)	(4)
intérêts et charges assimilées	-	-
	(85)	(4)
RESULTAT FINANCIER	254	1 829
RESULTAT COURANT avant impôts	(405)	800
Produits exceptionnels :		
sur opérations de gestion et de capital	-	57
reprise dépréciation et transfert de charges	-	-
amortissements dérogatoires	-	-
	-	57
Charges exceptionnelles :		
sur opérations de gestion et de capital	(1)	(254)
dotations aux amortissements et provisions	-	-
	(1)	(254)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1)	(197)
Impôts sur les bénéfices	147	(71)
Total des produits	1 003	2 198
Total des charges	(1 262)	(1 666)
RESULTAT NET	(259)	532

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces comptes ont été arrêtés le 31 mars 2021 par le Conseil d'Administration.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Crise de la Covid-19

Intervenue au cours du premier semestre 2020, cette pandémie a eu des conséquences sur les niveaux d'activité et de rentabilité de SAINT JEAN GROUPE et ses filiales, sans toutefois remettre en cause le principe de continuité d'exploitation.

Attribution d'actions gratuites

Au cours du deuxième semestre 2020, 20 000 actions gratuites ont été attribuées à 36 salariés et un mandataire social du Groupe dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 juin 2019. Ces actions seront définitivement acquises par les bénéficiaires au terme d'une période d'un an et devront être conservées pendant une durée minimale de cinq ans à compter de leur date d'acquisition.

Une provision pour charges de 447 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2020. Cette provision est en partie compensée par un produit à recevoir de 422 K€ de la part des filiales de SAINT JEAN GROUPE.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf évolution réglementaire,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Elles correspondent à des logiciels amortis en linéaire sur 36 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable de vie et de la nature des immobilisations.

Les principales durées retenues sont :

- | | |
|--------------------------------------|----------------|
| • agencements de terrains | 10 ans |
| • constructions | de 10 à 20 ans |
| • agencements des constructions | de 5 à 10 ans |
| • autres immobilisations corporelles | de 2 à 10 ans |

Immobilisations financières

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée par le prix d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ; elle est déterminée, selon les caractéristiques de chaque filiale, par rapport aux capitaux propres réestimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie de la société SAINT JEAN sont actualisés sur une période de six ans avec un taux d'actualisation de 6 % avec prise en compte d'une valeur terminale.

Les prêts et créances détenus sur les filiales sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sur clients sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de l'ensemble des sinistres connus jusqu'à la date de clôture des comptes.

Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

Les valeurs mobilières de placement et dépôts à terme sont comptabilisés pour leur valeur brute au prix d'acquisition ou de souscription.

Ils sont éventuellement dépréciés au vu de leur valeur boursière en fin d'année. Le cours retenu pour procéder à cette dépréciation, par comparaison avec leur valeur brute, est la valeur liquidative pour les SICAV et dépôts à terme.

Provisions

Les provisions comprennent les provisions jugées nécessaires pour couvrir l'ensemble des risques encourus. Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2020 ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 123 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'une revalorisation des salaires de 1 %, d'un taux d'actualisation de 0,34 % (taux IBOXX Corporates AA au 31 décembre 2020) et du taux de charges sociales appliqué dans la société. L'intégralité de la dette actuarielle a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2020.

Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	31.12.2019	Augmentations	Diminutions	31.12.2020
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	4	-	-	4
Immobilisations corporelles	539	9	15	533
Immobilisations financières				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	19 259	-	-	19 259
. titres SAINT JEAN	21 457	-	-	21 457
. titres SAS DU ROYANS	896	-	-	896
. titres PARNY	32	-	-	32
. avances aux filiales	3 733	465	533	3 665
. dépôt et caution	6	-	-	6
TOTAL DES VALEURS BRUTES	45 926	474	548	45 852

	31.12.2019	Augmentations	Diminutions	31.12.2020
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS				
Immobilisations incorporelles	4	-	-	4
Immobilisations corporelles	157	29	14	172
Immobilisations financières				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	13 684	80	-	13 764
. titres PARNY	32	-	-	32
. avances PARNY	4	5	-	9
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	13 881	114	14	13 981

Note 2 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DEPOTS A TERME

	31.12.2019	31.12.2020
TOTAL VMP	-	-
Dépôts à terme (DAT)	37 401	36 601
Intérêts à recevoir sur DAT	212	42
TOTAL DES DAT	37 613	36 643
TOTAL	37 613	36 643

La valeur au bilan correspond à la valeur liquidative des dépôts à terme au 31 décembre 2020.

Note 3 - ACTIONS PROPRES DETENUES PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2020, la société détenait 20 000 actions SAINT JEAN GROUPE, pour un montant de 470 K€.

Note 4 - CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société qui s'élevait, au 31 décembre 2019, à 3 355 677 euros divisé en 3 355 677 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice.

Note 5 - TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2020	69 540
Variation en cours d'exercice :	
- résultat de l'exercice	(259)
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2020 avant affectation du résultat	69 281

Note 6 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

	31.12.2019	Dotations	Reprises		31.12.2020
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges :					
. provision pour indemnités de départ en retraite	165	-	-	42	123
. provision pour impôts	-	-	-	-	-
Dépréciation des immobilisations financières :					
. sur titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	13 684	80	-	-	13 764
. sur titres PARNY	32	-	-	-	32
. sur avances PARNY	4	5	-	-	9
TOTAL DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	13 885	85	-	42	13 928

Note 7 - ENTREPRISES LIEES

	Valeur brute	Dont entreprises liées	Dont hors Groupe
POSTES DU BILAN			
Immobilisations financières et créances rattachées	45 310	45 310	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres créances	1 376	496	880
Emprunts et dettes financières diverses	536	536	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156	-	156
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT			
Produits de participations	-	-	-
Reprise dépréciation des immobilisations financières	-	-	-
Dépréciation des immobilisations financières	85	85	-
Intérêts et charges assimilées (produits et charges)	339	42	297

Transactions significatives effectuées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la relation avec les parties liées	Montant des transactions réalisées avec les parties liées (HT)
CIE AGRICOLE DE LA CRAU, filiale	Convention de prestations de services	20
SAINT JEAN, filiale	Convention de prestations de services	90
DEROUX FRERES, filiale	Convention de prestations de services	15
SAINT JEAN, filiale	Location	43

Note 8 - CREANCES ET DETTES

L'ensemble des créances et dettes est à échéance à moins d'un an.

Note 9 - COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Montant des charges à payer :

. Dettes fournisseurs	105
. Dettes fiscales et sociales	60
	165

Montant des produits à recevoir :

. Clients et comptes rattachés	-
. Intérêts courus sur dépôts à terme	42
. Autres créances	423
	465

Montant des charges constatées d'avance :

. Eléments d'exploitation	15
---------------------------	----

Note 10 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.2019	31.12.2020
Prestations de services	267	132
Location	41	43
TOTAL	308	175

Le chiffre d'affaires est réalisé exclusivement en France.

Note 11 - TRANSFERT DE CHARGES

	31.12.2019	31.12.2020
Transfert de charges	-	447 ⁽¹⁾
TOTAL	-	447

(1) Cf faits caractéristiques.

Note 12 - RESULTAT FINANCIER

	31.12.2019	31.12.2020
Produits de participations	-	-
Produits sur VMP et DAT	474	297
Intérêts des avances	66	42
Reprise de la dépréciation des titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	1 106	-
Reprise de la dépréciation des titres SAINT JEAN BOUTIQUE	187	-
Autres produits	-	-
Total produits financiers	1 833	339
dont entreprises liées	1 359	42
Autres charges	-	-
Dotation pour dépréciation des titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	-	80
Dotation pour dépréciation des titres et avances PARNY	4	5
Total des charges financières	4	85
dont entreprises liées	4	85
RESULTAT FINANCIER	1 829	254

Note 13 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2019	31.12.2020
Cession des titres SAINT JEAN BOUTIQUE	57	-
Produits exceptionnels divers	-	-
Valeur nette comptable des titres SAINT JEAN BOUTIQUE	(253)	-
Charges exceptionnelles diverses	(1)	(1)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(197)	(1)

Note 14 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	(405)	-	(405)
Résultat exceptionnel	(1)	-	(1)
Produit net dû à l'intégration fiscale	-	147	147
Reprise de la provision impôts	-	-	-
TOTAL GENERAL	(406)	147	(259)

Note 15 - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de dépenses non admises dans les charges par l'administration fiscale, au titre de l'article 39-4 du même code, qui ont été comptabilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Note 16 - EFFECTIF

Au 31 décembre 2020, SAINT JEAN GROUPE employait quatre personnes.

Note 17 - REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Le montant versé aux Administrateurs, au titre des rémunérations allouées (jetons de présence), s'est élevé à 61 K€.

Les rémunérations brutes des organes de direction de la société prises en charge au titre de l'exercice 2020 sont les suivantes :

	SAINT JEAN GROUPE
	Claude GROS, Président du Conseil d'Administration
Rémunération fixe	18
Rémunération variable	-
Avantages en nature	-
Abondement Plan Epargne Entreprise	6
Abondement PERCO	2
TOTAL	26

Il est précisé que M. Guillaume BLANLOEIL, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, est Président de SAINT JEAN et qu'il a perçu de cette dernière une rémunération brute annuelle de 280 K€.

Note 18 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAINT JEAN GROUPE	MAZARS		VISALYS AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%
AUDIT				
Certification des comptes	19 660 €	100 %	15 820 €	100 %
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant	
TOTAL	19 660 €	100 %	15 820 €	100 %

Note 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Néant

Engagements donnés

Option d'achat consentie par SAINT JEAN GROUPE sur 49 % du capital de SAS DU ROYANS à SAINT JEAN au prix d'exercice de 200 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAS DU ROYANS. Cette option est exerçable depuis le 1^{er} janvier 2007.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le CIC Lyonnaise de Banque a consentis à SAINT JEAN pour un montant restant dû au 31 décembre 2020 de 4,9 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le LCL a consentis à SAINT JEAN pour un montant restant dû au 31 décembre 2020 de 2,5 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le Crédit Agricole a consentis à SAS DU ROYANS pour un montant restant dû au 31 décembre 2020 de 8,8 M€.

Note 20 - INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les conventions de répartition de l'impôt entre les sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, CIE AGRICOLE DE LA CRAU, PARNY et SAINT JEAN GROUPE ont une durée expirant le 31 décembre 2022.

La convention de répartition de l'impôt au sein du Groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le Groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie.

Note 21 – ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Provisions non déductibles temporairement

Provision pour congés payés	38	
Provision pour engagements de retraite	123	
Allègement de la dette future d'impôt au taux de 26,5 %		43

Note 22 – INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Résultat net de l'exercice	(259)
Reprise sur l'exercice des provisions réglementées	-
Impôt du fait des reprises des provisions réglementées	-
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	(259)

Filiales et participations

(en milliers d'euros)	CIE AGRICOLE DE LA CRAU 59, chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY	SAINT JEAN 44, avenue des Allobroges 26100 ROMANS	SAS DU ROYANS 44, avenue des Allobroges 26100 ROMANS	PARNY 59, chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY
Capital	920	9 220	915	50
Capitaux propres autres que le capital	2 914	11 719	4 106	(62)
Quote part du capital détenue (en %)	100	100	49	100
Valeur comptable brute des titres détenus	19 259	21 457	896	32
Valeur comptable nette des titres détenus	5 495	21 457	896	-
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	403	3 109	-	9
Montant cautions et avals donnés par la société	-	7 438	8 805	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice HT	-	85 169	2 540	-
Bénéfice ou perte du dernier exercice	(112)	(5)	1 018	(5)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	-	-	-	-

Rapport de l'Organisme de Vérification sur la déclaration de performance extra-financière

Aux Actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société SAINT JEAN GROUPE SA (ci-après « entité ») dans le cadre d'une démarche volontaire et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC Inspection sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie conformément au référentiel utilisé, (ci-après le « Référentiel ») par l'entité dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et à la norme internationale ISAE 3000.

Nos travaux ont été effectués entre le 8 mars et le 4 avril 2021 pour une durée d'environ cinq jours/homme.

Nous avons mené huit entretiens avec les personnes responsables de la Déclaration.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽¹⁾ et couvrent plus de 38 % des données consolidées des indicateurs clés de performance sélectionnés pour ces tests⁽²⁾ ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 6 avril 2021
 FINEXFI
 Isabelle LHOSTE
 Associée

⁽¹⁾ Sociétés sélectionnées pour les tests : SAINT JEAN SAS

⁽²⁾ Emploi, attirer, accueillir, intégrer, accompagner et soutenir les talents des pastiers, animer une politique prévention, santé et sécurité au travail, maîtriser nos filières d'approvisionnement, garantir la qualité constante de nos produits, produire en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux, établir des synergies sur le territoire pour plus de solidarité.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAINT JEAN GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaires aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement

professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque identifié

Les titres de participation et créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour une valeur de 31,5 millions d'euros, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'usage. Elle est déterminée par la direction sur la base de la valeur des capitaux propres réestimés à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques, ou à des éléments prévisionnels.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et, notamment, à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et créances rattachées constituait un point clef de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ces risques

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation et créances rattachées, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale et le Conseil d'Administration ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique, en particulier, la méthode de détermination des taux d'actualisation et taux de croissance à long terme ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'usage des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- vérifier l'exactitude arithmétique des valeurs estimatives retenues par la société ;
- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas

échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société SAINT JEAN GROUPE par l'Assemblée Générale du 21 juin 2016 pour le cabinet VISALYS AUDIT et du 25 juin 1998 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2020, le cabinet VISALYS AUDIT était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la 23^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son

exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Villeurbanne et à Lyon, le 6 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Paul-Armel JUNNE

VISALYS AUDIT
Frédéric VELOZZO

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Villeurbanne et Lyon, le 6 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Paul-Armel JUNNE

VISALYS AUDIT
Frédéric VELOZZO

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

À l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction de capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 60 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Villeurbanne et Lyon, le 6 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Paul-Armel JUNNE

VISALYS AUDIT
Frédéric VELOZZO

ORDRE DU JOUR

Partie ordinaire

- Rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Affectation du résultat et détermination du dividende.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2021.
- Approbation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2020.
- Approbation des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs.
- Fixation du montant global annuel des rémunérations allouées au Conseil d'Administration.
- Autorisation au Conseil d'Administration pour intervenir en bourse sur les actions de la société.

Partie extraordinaire

- Pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société.

PROJETS DE RESOLUTIONS

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir une perte de 259 194,79 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter :

au compte « autres réserves » s'élevant à :	56 206 288,67 euros
la perte de l'exercice s'élevant à :	259 194,79 euros
qui s'élèvera, après cette affectation, à :	55 947 093,88 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de ne pas distribuer de dividende, pour l'exercice 2020.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2017	0,22 euro	40 %
2018	0,22 euro	40 %
2019	Néant	40 %

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir un bénéfice part du groupe de 1 242 808 euros.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport du Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour 2021 établie en application de l'article L.22-10-8,I du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination de la rémunération totale attribuable aux dirigeants mandataires sociaux tels que présentés dans ce rapport, dans la section rémunération des mandataires sociaux.

SIXIEME RESOLUTION

En application de l'article L.22-10-8,II du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport du Conseil d'Administration sur la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2020 à M. Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE, approuve sa rémunération telle que présentée dans ce rapport, dans la section rémunération des mandataires sociaux.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve le contenu dudit rapport.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Guillaume BLANLOEIL pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Aline COLLIN pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Martine COLLONGE pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Marc CHAPOUTHIER pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent DELTOUR pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Marie-Christine GROS-FAVROT pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Claude GROS pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Françoise VIAL-BROCCO pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de la société EXIMIUM pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer à 68 500 euros le montant global des rémunérations allouées aux Administrateurs pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à décision contraire.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, du règlement UE 596/2014 du 16 avril 2014 et par le règlement délégué UE 2016/1052 du 8 mars 2016 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'Administration, avec la faculté de subdélégation, à procéder à l'achat par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital de la société.

Les actions pourront être achetées, sur décision du Conseil d'Administration, par ordre de priorité décroissant, en vue de :

- l'annulation partielle ou totale des actions, dans les conditions fixées par la dix-neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 23 juin 2021,
- leur attribution ou cession aux salariés ou dirigeants de la société ou du Groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans le cadre de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

L'Assemblée Générale décide que :

- le prix maximum d'achat sera de 25 € par action, hors frais d'acquisition,
- le montant maximal des fonds que la société pourra consacrer à l'opération est de 7,9 Millions d'euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, y compris par achats ou cessions de blocs de titres, à tout moment, y compris en période d'offre publique, par applications hors marché et par utilisation de produits dérivés, la part réalisée par achats de blocs de titres, par applications hors marché ou par utilisation de produits dérivés pouvant atteindre l'intégralité du programme.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires, dans son rapport à l'assemblée générale annuelle, les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour exécuter les décisions prises dans le cadre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois.

RESOLUTION A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur sa seule décision, à l'annulation, en une ou plusieurs fois, des actions propres détenues par la société, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois, et réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président, pour modifier en conséquence les statuts, accomplir toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée de cinq ans à compter du 23 juin 2021.

Etat de situation financière

ACTIF	Note	31.12.2020	31.12.2019
(en milliers d'euros)		IFRS	IFRS
		Net	Net
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	3.1	5 931	5 931
Autres immobilisations incorporelles	3.2	353	333
Immobilisations corporelles	3.3	53 567	44 844
Autres actifs non courants	3.4	39	13
Actifs d'impôts non courants		48	-
Total actifs non courants		59 937	51 120
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.5	7 371	5 873
Clients et comptes rattachés	3.6	10 922	9 447
Autres actifs courants	3.7	4 307	2 258
Actifs d'impôts courants		831	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	45 340	47 036
Total actifs courants		68 771	64 614
TOTAL DE L'ACTIF		128 708	115 734

PASSIF	Note	31.12.2020 IFRS	31.12.2019 IFRS
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	3 356	3 356
Réserves consolidées	4.2	66 317	62 383
Résultat de l'exercice part du groupe		1 243	3 867
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		70 916	69 606
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	4.3	29 279	22 886
Passifs d'impôts non courants	4.4	967	1 013
Provisions à long terme	4.5	2 084	1 834
Autres passifs non courants	4.6	374	442
Total passifs non courants		32 704	26 175
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.7	13 692	8 415
Emprunts à court terme		5	3
Emprunts et dettes financières à long terme courants	4.3	4 285	4 699
Passifs d'impôts courants		-	549
Autres passifs courants	4.8	7 105	6 286
Total passifs courants		25 088	19 953
TOTAL DU PASSIF		128 708	115 734

Etat de résultat global

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2020 IFRS	31.12.2019 IFRS
Chiffre d'affaires	5.1	89 278	81 527
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés		(40 429)	(34 639)
Charges de personnel	5.2	(22 578)	(21 095)
Charges externes		(17 097)	(15 616)
Impôts et taxes		(1 936)	(1 822)
Dotations aux amortissements		(6 644)	(6 650)
Dotations aux provisions		(188)	(92)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		625	42
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	321	252
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		1 352	1 907
Autres produits opérationnels	5.4	183	3 031
Autres charges opérationnelles	5.5	(45)	(66)
RESULTAT OPERATIONNEL		1 491	4 872
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5.6	313	474
Coût de l'endettement financier brut	5.7	(454)	(331)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		(141)	143
RESULTAT AVANT IMPOT		1 350	5 015
Autres produits et charges financières		-	45
Charge / produit d'impôts	5.8	(107)	(1 193)
RESULTAT NET		1 243	3 867
RESULTAT NET PART DU GROUPE		1 243	3 867
RESULTAT NET REVENANT AUX MINORITAIRES		-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION	5.9	0,370 €	1,152 €
RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE PAR ACTION	5.9	0,370 €	1,152 €
Etat des autres éléments du résultat global consolidé			
		31.12.2020 IFRS	31.12.2019 IFRS
RESULTAT NET		1 243	3 867
Autres éléments du résultat global		(108)	(194)
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL		1 135	3 673
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL PART DU GROUPE		1 135	3 673
TOTAL DU RESULTAT REVENANT AUX INTERETS MINORITAIRES		-	-

Etat des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Ecarts actuariels	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino- ritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 31 décembre 2018 en normes IFRS	3 355	9 558	54 394	(166)	67 142	-	67 142
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves							
Opérations sur titres autodétenus			(470)		(470)		(470)
Ecarts actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite				(194)	(194)		(194)
Dividendes			(738)		(738)		(738)
Résultat global total de la période			3 866		3 866		3 866
Capitaux propres au 31 décembre 2019 en normes IFRS	3 355	9 558	57 052	(360)	69 606	-	69 606
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves							
Opérations sur titres autodétenus							
Attribution d'actions gratuites - IFRS 2			175		175		175
Ecarts actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite				(108)	(108)		(108)
Dividendes							
Résultat global total de la période			1 243		1 243		1 243
Capitaux propres au 31 décembre 2020 en normes IFRS	3 355	9 558	58 470	(468)	70 915	-	70 915

Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2019
Résultat net consolidé	1 243	3 867
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements et aux provisions ⁽¹⁾	6 729	6 595
Plus ou moins charges ou produits calculés lié aux normes IFRS ⁽²⁾	175	-
Autres produits et charges	(60)	-
Plus et moins-values de cession	(70)	(2 953)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	8 017	7 509
Coût de l'endettement financier net	438	(332)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	106	1 193
Impôt versé	(1 501)	241
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et après impôt	7 060	8 611
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(1 536)	(1 561)
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE (A)	5 524	7 050
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10 671)	(5 758)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	101	3 018
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	(1)	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-	-
Incidence des variations de périmètre	(1 351)	(129)
Variation des prêts et avances consentis		960
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(11 922)	(1 909)
Achats d'actions propres	-	(470)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	(738)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	10 314	8 756
Remboursements d'emprunts (y compris les contrats de location financement)	(5 176)	(6 642)
Intérêts financiers nets versés (y compris les contrats de location financement)	(438)	332
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	4 700	1 238
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE D = (A + B + C)	(1 698)	6 379
TRESORERIE D'OUVERTURE	47 032	40 653
TRESORERIE DE CLOTURE	45 335	47 032

⁽¹⁾ A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant

⁽²⁾ Les charges calculées en IFRS sont constituées de l'attribution des actions gratuites (IFRS 2)

Rapprochement de la trésorerie de clôture et d'ouverture avec le bilan	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif	45 340	47 036	40 657
Emprunts à court terme (concours bancaires courants)	(5)	(4)	(3)
Soit trésorerie nette présente dans le tableau des flux de trésorerie	45 335	47 032	40 653

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la société SAINT JEAN GROUPE, dont le siège social est à Dardilly (69570) – 59, chemin du Moulin Carron, d'une durée de 12 mois, arrêtés par le Conseil d'Administration du 31 mars 2021.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

• Acquisition de la société DEROUX FRERES

La société SAINT JEAN a fait l'acquisition le 31 mars 2020 de la totalité du capital de la société DEROUX FRERES, société implantée dans la Drôme, qui exerce une activité de production, de casserie, d'achat et de vente d'œufs. Cette société a été affectée à l'UGT Agro-Alimentaire.

Les principaux postes du bilan consolidé impactés au 31 mars 2020 sont (montants en K€) :

Actifs non courants	1 825
Stocks	405
Créances clients	773
Trésorerie	(151)
Emprunts bancaires	(841)

Les principales conséquences de cette acquisition sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

- l'écart d'acquisition négatif de 53 K€ a été comptabilisé, au 31 décembre 2020, au compte de résultat en autres produits opérationnels,
- les contributions de cette société au chiffre d'affaires consolidé et au résultat consolidé à partir du 1^{er} avril 2020 s'élèvent respectivement à 5 988 K€ et à 44 K€.

• Covid-19

La crise de la Covid-19 a eu un impact conséquent au cours de l'année sur l'économie, notamment au second trimestre. Il est, cependant, parfois impossible d'isoler les impacts directs de la pandémie de ses conséquences indirectes sur les niveaux d'activité dans certains marchés. Dès lors, l'estimation des coûts est limitée à ceux qui peuvent directement être liés à la pandémie.

Le Groupe a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour permettre à ses équipes de travailler sans mettre en jeu leur sécurité et celle de leurs clients.

Sont présentés ci-dessous, pour les principaux postes du compte de résultat consolidé impactés par la crise sanitaire et économique :

- Chiffre d'affaires

L'année 2020 a été marquée par l'impact défavorable de la crise de la Covid-19 sur le niveau d'activité et de rentabilité de la filiale SAINT JEAN. La croissance du chiffre d'affaires 2020 s'est tassée sous l'effet de la crise de la Covid-19, particulièrement au second trimestre 2020.

La marque ROYANS, dédiée principalement aux professionnels de la restauration, a vu ses ventes décroître de 11,8 %, directement affectées par la fermeture des restaurants durant la crise de la Covid-19.

La mesure de toutes les conséquences directes de la pandémie au sein de cette variation d'activité est difficile à évaluer.

- Dépenses d'exploitation

Au-delà de l'impact sur les différentes activités (baisse de volumes et de tonnages, ...), le Groupe a enregistré au cours de l'année des coûts et charges additionnels liés à la pandémie.

Les achats d'équipements de protection des salariés pour permettre la continuité d'exploitation de l'activité (masques, gel, plexiglas,...), la désinfection régulière des bâtiments et la prime Macron, ont représenté des dépenses supplémentaires liées à la pandémie d'environ 530 K€.

- Subventions et aides publiques reçues

Le Groupe a bénéficié des mesures gouvernementales prises pour soutenir l'économie et l'emploi (dispositif de chômage partiel notamment). Au 31 décembre 2020, le Groupe a enregistré près de 95 K€ au titre du chômage partiel. Le Groupe n'a pas eu recours au dispositif du Prêt Garanti par l'Etat.

• Attribution d'actions gratuites

Au cours du deuxième semestre 2020, 20 000 actions gratuites ont été attribuées à 36 salariés et un mandataire social du Groupe dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 juin 2019. Ces actions seront définitivement acquises par les bénéficiaires au terme d'une période d'un an et devront être conservées pendant une durée minimale de cinq ans à compter de leur date d'acquisition.

En application de la norme IFRS 2, une charge de 0,2 M€ a été comptabilisée au 31 décembre 2020 au prorata temporis sur la période d'acquisition d'un an des actions gratuites.

1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2020 est le suivant :

SOCIETES	RCS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2020	2019	2020	2019	2020	2019
SAINT JEAN GROUPE SA	958.505.729				Mère	Mère	
CIE AGRICOLE DE LA CRAU SAS	542.079.124	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAINT JEAN SAS	311.821.268	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAS DU ROYANS	439.713.330	100%	100%	100%	100%	IG	IG
PARNY SAS	444.248.272	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI LES DODOUX	325.298.610	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAINT JEAN BOUTIQUE SAS	529.137.044	100%	100%	100%	100%	IG	IG
DEROUX FRERES SAS	389.759.440	100%	NA	100%	NA	IG	NA
SCI J2FD	500.716.113	100%	100%	100%	100%	IG	IG

IG : intégration globale

NA : non applicable

Les pourcentages de détention dans les sociétés consolidées n'ont pas évolué au cours de l'exercice, à l'exception de celui relatif à la société DEROUX FRERES SAS intégrée globalement dans les comptes consolidés de SAINT JEAN GROUPE depuis le 31 mars 2020. Cette société détient 50 % de la SCI DEROUX JUVEN, non consolidée étant donné son caractère non significatif (chiffre d'affaires de 5 K€ et capitaux propres de 41 K€ au 31 décembre 2020).

La société PARNY SAS n'a pas généré d'activité au cours de l'exercice 2020.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes de consolidation

PRINCIPES GENERAUX

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés de SAINT JEAN GROUPE sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes sauf évolutions réglementaires.

Aucune norme publiée, mais d'application non obligatoire au 31 décembre 2020, n'est appliquée par anticipation.

2.2. Modalités retenues

GENERALITES

La consolidation est effectuée sur la base des comptes et documents sociaux arrêtés au 31 décembre 2020 par chaque société. Certains retraitements spécifiques sont effectués comme précisé ci-après.

ECARTS D'ÉVALUATION

Les écarts d'évaluation représentent la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre les coûts d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les acquisitions et cessions réalisées antérieurement au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraitées en application de l'option offerte par IFRS 3.

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs. Les principes retenus sont détaillés dans la note sur la dépréciation des immobilisations incorporelles.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les procédés et droits similaires correspondant aux droits d'usage des logiciels acquis par le Groupe. Ces logiciels sont amortis selon leur durée probable d'utilisation, soit trois et cinq ans.

La valeur brute des immobilisations inscrites à l'actif du bilan correspond à leur coût historique amorti, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ayant fait l'objet d'une réévaluation. Cette réévaluation n'a pas été retraitée en raison de son caractère non significatif. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives :

		Matériels réévalués ⁽¹⁾
• Gros œuvres des constructions	30 ans	
• Façades	25 ans	
• Installations générales et techniques	10 ans	
• Agencements des constructions	10 ans	
• Matériels	5 ans	3 – 10 ans
• Installations générales	5 à 10 ans	
• Matériel de transport	4 ans	
• Matériels de bureau et informatique	3 ans	
• Mobiliers	5 ans	

⁽¹⁾ Les matériels industriels issus des sociétés absorbées ETS ROCHAT et JACQUES PELLERIN SA ont été réévalués à la juste valeur lors de la prise de contrôle de ces sociétés. Les durées d'amortissement ont également été revues en fonction de l'ancienneté du matériel ainsi que de son importance.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indices internes ou externes de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de valeur est mis en place une fois par an au minimum au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté conformément à IFRS 8 dans le cadre de la présentation de l'information sectorielle.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à cette valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, hors écarts d'acquisition, s'apprécie au cours d'un exercice et qu'elle excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité

Il existe deux unités génératrices de trésorerie :

- Gestion de Patrimoine (sociétés SAINT JEAN GROUPE et CIE AGRICOLE DE LA CRAU),
- Agroalimentaire (sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, DEROUX FRERES et SCI J2FD).

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2020 sont affectés à chaque unité génératrice de trésorerie de la façon suivante :

Unité génératrice de trésorerie	31.12.2020	31.12.2019
Gestion de Patrimoine	313	313
Agroalimentaire	5 618	5 618
TOTAL	5 931	5 931

UGT Gestion de Patrimoine :

Les biens fonciers et immobiliers détenus par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU à la clôture de l'exercice ont été évalués en décembre 2015 par un expert National Agréé par la Cour de Cassation à un montant de 2 365 K€.

Cette valeur est supérieure aux valeurs inscrites à l'actif du bilan consolidé. Aucun indice de perte de valeur susceptible de remettre en cause les valeurs comptables n'a été relevé depuis cette date.

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU a signé, en date du 10 juillet 2019, deux promesses synallagmatiques de vente portant sur des terrains du domaine de la Peronne d'une superficie d'environ 6,5 hectares. Ces promesses sont assorties de plusieurs conditions qui ne sont pas toutes réalisées à la date d'arrêt des comptes. De ce fait, comme au 31 décembre 2019, la norme IFRS 5 n'est pas applicable au 31 décembre 2020.

UGT Agroalimentaire :

Au 31 décembre 2020, les tests de dépréciation réalisés pour le secteur « Agroalimentaire », sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie, n'entraînent la constatation d'aucune dépréciation. Les principaux paramètres pris en compte sont les suivants :

- horizon des prévisions : 6 ans,
- prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance de 1,5 % à l'infini,
- taux de croissance du chiffre d'affaires consolidé de 6 % l'an entre 2021 et 2026,
- amélioration de 5 points du ratio d'EBITDA sur le chiffre d'affaires entre 2021 et 2026,
- taux d'actualisation de 6,00 %.

Ce taux d'actualisation prend en compte de manière raisonnable les aléas qui pourraient avoir une incidence significative sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur recouvrable de l'UGT Agroalimentaire.

Incidence sur la valeur d'utilité d'un changement raisonnable des hypothèses de ratio d'EBITDA :

la baisse de 1 point du ratio d'EBITDA sur le chiffre d'affaires en valeur terminale aurait un impact de 16 M€ sur la valeur d'entreprise, n'entraînant pas de dépréciation de l'actif économique de la société.

STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués :

- au coût unitaire moyen pondéré pour les matières premières, pièces de rechange et emballages,
- au coût de production pour les produits finis.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur du marché à la clôture de l'exercice.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances d'exploitation sont évaluées à leur coût historique.

Les créances douteuses sont dépréciées de manière à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

Compte tenu de l'historique des passages en pertes sur créances irrécouvrables du Groupe, aucune dépréciation pour pertes attendues n'est comptabilisée.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de dépôts à terme et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs.

Les valeurs mobilières de placement et les dépôts à terme sont réévalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements sont reclassées en autres passifs non courants.

PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2020 pour l'ensemble des salariés ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 2 084 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'un taux d'actualisation de 0,34 % (taux IBOXX AA10+ au 31 décembre 2020), d'un taux de revalorisation des salaires de 1% et du taux de charges sociales propre à chaque société du Groupe.

L'intégralité de la dette actuarielle est provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2020. Conformément aux dispositions de la norme IAS 19, les écarts actuariels sont enregistrés en réserves.

IMPOTS DIFFERES (actifs ou passifs d'impôts non courants)

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant :

- du décalage dans le temps entre les traitements comptables et fiscaux de certains produits ou charges,
- de la comptabilisation des écarts d'évaluation constatés lors de la première consolidation d'une filiale,
- des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportables dont la récupération semble probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés par entité fiscale.

Les passifs et actifs d'impôts différés doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales en utilisant les taux d'impôts adoptés à la date de clôture. Compte tenu des dispositions de la Loi de Finances 2021 et du maintien de la baisse programmée du taux d'impôt sur les sociétés d'ici à 2022, le taux retenu pour le calcul des impôts différés au 31 décembre 2020 est de 25 %, identique à celui retenu au 31 décembre 2019.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. Ils sont regroupés, selon le cas, dans le poste « actifs d'impôts non courants » ou « passifs d'impôts non courants ».

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il est enregistré, selon le cas, en « actifs d'impôts courants » ou « passifs d'impôts courants ».

CHIFFRE D'AFFAIRES

En application de la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, le chiffre d'affaires du Groupe, principalement composé de ventes de produits finis, est constaté dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir à la livraison.

Le chiffre d'affaires est enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

En application de la norme IFRS 2, le coût d'attribution des actions gratuites est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des actions gratuites sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge a été évaluée sur la base de la juste valeur des actions à leur date d'attribution.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

2.3. Flux de trésorerie consolidés

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, l'autofinancement est défini comme étant la somme du résultat net des sociétés intégrées, des dotations aux amortissements et provisions, hors dépréciations sur actif circulant.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Ecarts d'acquisition des titres consolidés

SOCIETES	31.12.2019	Valeur brute			31.12.2020	Valeur nette	
		Entrées	Variations de périmètre	Sorties		31.12.2019	31.12.2020
Sous-groupe C.A.I.C ⁽¹⁾	1 214	-	-	-	1 214	1 214	1 214
J.PELLERIN ⁽²⁾	4 376	-	-	-	4 376	4 376	4 376
ETS ROCHAT ⁽²⁾	341	-	-	-	341	341	341
TOTAL	5 931	-	-	-	5 931	5 931	5 931

⁽¹⁾ filiale de SAINT JEAN GROUPE absorbée par cette dernière en novembre 2000

⁽²⁾ filiales de SAINT JEAN absorbées par cette dernière à effet du 1^{er} janvier 2008

SOCIETES	Valeur écart d'acquisition	Affectation aux U.G.T.	
		Gestion de Patrimoine	Agroalimentaire
Sous-groupe C.A.I.C	1 214	313	901
J.PELLERIN	4 376	-	4 376
ETS ROCHAT	341	-	341
TOTAL	5 931	313	5 618

3.2. Immobilisations incorporelles

	31.12.2019	Acquisition / dotation	Cession / reprise	Transfert de compte	31.12.2020
VALEURS BRUTES					
Logiciels	1 783	199	93	10	1 899
TOTAL	1 783	199	93	10	1 899
AMORTISSEMENTS					
Logiciels	(1 450)	(180)	(93)	(9)	(1 546)
TOTAL	(1 450)	(180)	(93)	(9)	(1 546)
MONTANT NET	333	19	-	1	353

3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.2019	Acquisition / dotation	Cession / reprise	Transfert de compte	Variation périmètre	IFRS 16	31.12.2020
VALEURS BRUTES							
Terrains (crédit-bail)	124	-	-	-	-	-	124
Autres terrains	1 739	29	-	-	65	-	1 833
Constructions (crédit-bail)	2 579	-	-	-	-	-	2 579
Autres constructions	38 440	341	-	(771)	1 563	-	39 573
Inst tech., matériel et outillage (crédit-bail)	1 813	-	-	-	-	503	2 316
Inst tech., matériel et outillage	37 878	4 052	33	1 203	2 218	-	45 318
Autres (crédit-bail)	109	-	-	-	-	117	226
Autres	18 330	718	403	-	85	-	18 730
Immobilisations en cours	5 193	7 646	-	(88)	-	-	12 751
Avances et acomptes	455	7	-	(455)	-	-	7
TOTAL	106 661	12 793	436	(111)	3 931	620	123 458
AMORTISSEMENTS							
Terrains	(36)	-	-	-	-	-	(36)
Constructions (crédit-bail)	(1 841)	(50)	-	-	-	(20)	(1 911)
Autres constructions	(19 262)	(1 669)	-	111	(771)	-	(21 591)
Inst tech., matériel et outillage (crédit-bail)	(1 178)	-	-	-	-	(360)	(1 538)
Inst tech., matériel et outillage	(29 851)	(2 644)	(30)	-	(1 289)	-	(33 754)
Autres (crédit-bail)	(13)	-	-	-	-	(86)	(99)
Autres	(9 636)	(1 635)	(381)	-	(71)	-	(10 961)
TOTAL	(61 818)	(5 998)	(411)	111	(2 131)	(466)	(69 890)
MONTANT NET	44 844	6 795	25	-	1 800	154	53 567

3.4. Autres actifs non courants

	31.12.2019	Acquisition / dotation	Cession / reprise	Variations de périmètre	31.12.2020
VALEURS BRUTES					
Titres de participations	-	-	-	18	18
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	13	1	-	7	21
Dépréciations	-	-	-	-	-
MONTANT NET	13	1	-	25	39

3.5. Stocks et en cours

	31.12.2020	31.12.2019
Stock de matières premières	3 192	2 783
Stock de pièces de rechange ⁽¹⁾	2 017	1 614
Stock de produits finis	2 189	1 475
Stock de marchandises	12	10
Dépréciation sur matières premières	(39)	(9)
TOTAL	7 371	5 873

⁽¹⁾ Stock composé de pièces de rechange, d'entretien et de sécurité ayant dans tous les cas une durée d'utilisation inférieure à 12 mois

3.6. Clients et comptes rattachés

	31.12.2020	31.12.2019
Créances clients	10 858	9 424
Créances douteuses	1 119	222
Dépréciation des créances douteuses	(1 055)	(200)
MONTANT NET	10 922	9 446

L'ensemble des créances clients est exigible à moins d'un an.

Dépréciation des créances douteuses

Dépréciation au 31.12.2019	Dotation	Reprise		Variation de périmètre	Dépréciation au 31.12.2020
		Utilisée	Non utilisée		
200	14	6	-	847	1 055

Etat des créances échues et non dépréciées

	31.12.2020		
	Créances échues	Montant déprécié	Créances échues non dépréciées
SAINT JEAN	844	3	841
TOTAL	844	3	841

Les créances échues n'ont pas été complètement dépréciées car leur valeur probable de réalisation est estimée égale à leur valeur comptable nette. Pour l'essentiel, ces créances sont échues depuis moins de trois mois et ont été, pour la plupart, encaissées en 2021. Il n'existe aucun client avec lequel le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total consolidé, hors le chiffre d'affaires réalisé en marque distributeur.

3.7. Autres actifs courants

	31.12.2020	31.12.2019
Avances et acomptes sur commandes	133	99
Créance sur cession d'immobilisation	-	-
Etat, TVA et autres créances	3 009	1 283
Autres créances en valeur brute	3 142	1 382
Dépréciations des créances	-	-
Autres créances en valeur nette	3 142	1 382
Charges constatées d'avance	1 165	876
MONTANT NET	4 307	2 258

L'ensemble des créances est exigible à moins d'un an.

3.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2020	31.12.2019
Dépôts à terme (DAT)	40 849	41 818
Disponibilités	4 491	5 218
MONTANT NET DES DAT ET DISPONIBILITES	45 340	47 036

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Valeur nominale	Total
Début de l'exercice	3 355 677	1 €	3 355 677 €
FIN DE L'EXERCICE	3 355 677	1 €	3 355 677 €

⁽¹⁾ complètement libérées

4.2. Réserves attribuables au Groupe

	31.12.2020	31.12.2019
Prime d'émission	9 558	9 558
Réserve légale	420	420
Ecart actuariels	(467)	(359)
Réserves consolidées	56 806	52 764
TOTAL	66 317	62 383

4.3. Echéancier des emprunts

	31.12.2020	31.12.2019
Moins d'un an	4 285	4 699
Un an à cinq ans	18 088	12 846
Plus de cinq ans	11 191	10 040
TOTAL	33 564	27 585

4.4. Passifs nets d'impôts non courants

Le solde net des impôts différés passifs, résultant de la compensation des impôts différés actifs et passifs compensés par entité fiscale, qui s'élève à un montant de 920 K€ au 31 décembre 2020 (967 K€ d'impôts différés passifs et 47 K€ d'actifs d'impôts non courants), se présente comme suit :

	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Décalages temporaires	639	523	116
Ecart d'évaluation	(291)	(307)	16
Retraitements / éliminations	(1 268)	(1 229)	(39)
TOTAL	(920)	(1 013)	93

4.5. Provisions à long terme

Les provisions à long terme se composent principalement de la provision pour engagement de retraite au 31 décembre 2020.

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

Provision pour indemnités de départ à la retraite à l'ouverture de l'exercice 2020	1 826
Coût des services rendus	107
Coût financier (désactualisation)	7
Indemnités versées	-
Charge comptabilisée pendant l'exercice ⁽¹⁾	114
Ecarts actuariels (réserves consolidées)	144
Provision pour indemnités de départ à la retraite à la clôture de l'exercice 2020	2 084

⁽¹⁾ Cette charge a été comptabilisée intégralement dans les dotations aux provisions.

4.6. Autres passifs non courants

	31.12.2020	31.12.2019
Subventions d'investissements	374	442

4.7. Fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2020	31.12.2019
Dettes sur immobilisations	3 334	393
Fournisseurs	10 358	8 022
TOTAL	13 692	8 415

4.8. Autres passifs courants

	31.12.2020	31.12.2019
Dettes fiscales et sociales	5 915	5 706
Autres dettes	1 190	580
Comptes de régularisation	-	-
TOTAL	7 105	6 286

4.9. Instruments financiers

	31.12.2020		Ventilation par catégorie d'instruments	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances, dettes	Actifs financiers dont la juste valeur se réévalue par le résultat
Immobilisations financières	13	13	13	-
Clients	10 922	10 922	10 922	-
Autres actifs courants	4 307	4 307	4 307	-
Equivalents de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités et Dépôts à terme (DAT)	45 340	45 340	-	340
Actifs financiers	60 582	60 582	15 242	340
Emprunts non courants	29 279	29 279	29 279	-
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	4 285	4 285	4 285	-
Fournisseurs et comptes rattachés	13 692	13 692	13 692	-
Autres passifs courants	7 105	7 105	7 105	-
Passifs financiers	54 361	54 361	54 361	-

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

	31.12.2020	31.12.2019
Production vente de biens	88 761	80 984
Production vente de services	239	241
Vente de marchandises	278	302
TOTAL	89 278	81 527

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 1 613 K€ ; il était de 1 560 K€ en 2019.

5.2. Charges de personnel et effectif du Groupe

	31.12.2020	31.12.2019
Charges de personnel		
Salaires et traitements	16 511	15 515
Charges sociales	6 067	5 580
Participation des salariés	-	-
TOTAL	22 578	21 095

	31.12.2020	31.12.2019
Effectif moyen des sociétés intégrées globalement		
Cadres	68	56
Agents de maîtrise	98	89
Employés	39	33
Ouvriers	277	265
TOTAL	482	443

5.3. Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.2020	31.12.2019
Subventions d'exploitation	-	2
Transfert de charges	395	241
Quote-part de subventions	171	78
Reprises d'amortissements/ reprises de provisions	66	154
Autres produits et charges d'exploitation	(311)	(222)
TOTAL	321	252

5.4. Autres produits opérationnels

	31.12.2020	31.12.2019
Prix de cession des immobilisations	101	3 018
Autres produits	82	13
TOTAL	183	3 031

5.5. Autres charges opérationnelles

	31.12.2020	31.12.2019
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(31)	(65)
Autres charges opérationnelles	(14)	(1)
TOTAL	(45)	(66)

5.6. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts sur dépôts à terme	313	474
TOTAL	313	474

5.7. Coût de l'endettement financier brut

	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts et charges assimilées	(454)	(331)
TOTAL	(454)	(331)

5.8. Charge d'impôts

	31.12.2020	31.12.2019
Impôt exigible	(121)	(1 267)
Impôt différé	14	74
TOTAL	(107)	(1 193)

Le calcul de l'impôt est le suivant :

Résultat consolidé avant impôt	1 350
Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement (40%)	(517)
Autres décalages fiscaux permanents	358
Soit base soumise au taux normal de 28 %	1 191
Charge d'impôt correspondante	(333)
Crédits d'impôts	207
Changement de taux /impôts différés	(2)
Actions gratuites	6
Ecart d'acquisition négatif	15
TOTAL	(107)

5.9. Résultat net par action

Les modalités de calcul du résultat net par action ont été précisées dans les règles et méthodes comptables.

	31.12.2020	31.12.2019
Résultat net du Groupe par action non dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 356 677	3 356 677
Résultat net du Groupe total	1 242 808 €	3 866 885 €
Résultat net du Groupe par action non dilué	0,370 €	1,152 €
Résultat net du Groupe par action dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 356 677	3 356 677
Résultat net du Groupe total	1 242 808 €	3 866 885 €
Résultat net du Groupe par action dilué	0,370 €	1,152 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Evaluation des risques

Les risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité de la société, sa situation financière et ses résultats sont les suivants :

Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Il n'existe aucun risque significatif de taux. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de dépôts à terme dans des banques de première catégorie.

Risques juridiques :

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du Groupe.

Risques de changement de contrôle de la société :

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

Risques liés à la protection des actifs :

Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, le Groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

Risques informatiques :

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

Risques qualité :

En matière de qualité des produits, le Groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 6. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

Risques de variation des cours des matières premières :

Le Groupe est exposé au risque de hausse de certaines matières premières, pour cela il diversifie son activité et ses produits afin de limiter sa dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première. Des contrats avec des fournisseurs de matières premières peuvent parfois être signés pour fixer les cours.

Risques fournisseurs/clients :

Dans les relations avec les fournisseurs, le Groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, le Groupe fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, le Groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients.

Le Groupe veille également au recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

Risques Covid-19 :

La Covid-19 devrait avoir, en 2021, des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale. L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.

Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :

Le Groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

6.2. Engagements ou opérations avec les parties liées

Les parties liées concernent l'ensemble des mandataires sociaux de SAINT JEAN GROUPE et de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU. Il n'y a aucun engagement ou opération avec des parties liées hormis les éléments de rémunération mentionnés ci-dessous.

6.3. Rémunération des organes d'administration et de direction

Les rémunérations allouées aux Administrateurs de SAINT JEAN GROUPE s'élèvent à 61 K€.

Les rémunérations brutes des organes de direction des sociétés du Groupe prises en charge, au titre de l'exercice 2020, sont les suivantes :

	SAINT JEAN GROUPE	SAINT JEAN
	Claude GROS, Président du Conseil d'Administration	Guillaume BLANLOEIL, Président
Rémunération fixe	18	260
Rémunération variable	-	16
Avantages en nature	-	4
Abondement Plan Epargne Entreprise	6	-
Abondement PERCO	2	-
TOTAL	26	280

Par ailleurs, 10 000 actions SAINT JEAN GROUPE ont été attribuées gratuitement, le 30 juillet 2020, à Monsieur Guillaume BLANLOEIL.

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge par SAINT JEAN GROUPE et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale

	MAZARS		VISALYS AUDIT		FABIEN BOUILLARD	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
SAINT JEAN GROUPE						
Certification des comptes	19 660 €	31 %	15 820 €	100 %	Néant	100 %
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant		Néant	
FILIALES						
Certification des comptes	42 250 €	69 %	Néant		6 200 €	100 %
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant		Néant	
TOTAL	61 910 €	100 %	15 820 €	100 %	6 200 €	100 %

6.5. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est présentée ci-après selon l'approche du management et du suivi des performances au sein du Groupe.

DEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS

Les secteurs retenus pour la présentation de l'information sectorielle reprennent les principales activités exercées par les entités économiques composant le groupe SAINT JEAN GROUPE, à savoir : l'agroalimentaire pour les sociétés SAINT JEAN, SAINT JEAN BOUTIQUE, SAS DU ROYANS, SCI LES DODOUX, DEROUX FRERES et SCI J2FD et la gestion de patrimoine pour les sociétés SAINT JEAN GROUPE et CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

La société PARNY a été classée dans la colonne « Autres ».

RESULTAT SECTORIEL

AU 31 DECEMBRE 2020	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	89 278	154	(154)	-	89 278
Autres produits de l'activité		37	(37)		
Achats consommés	(40 429)				(40 429)
Charges de personnel	(22 051)	(528)			(22 578)
Charges externes	(16 922)	(325)	155	(4)	(17 097)
Impôts et taxes	(1 922)	(14)			(1 936)
Dotations aux amortissements	(6 595)	(50)			(6 644)
Dotations aux provisions	(195)	7			(188)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	624				624
Autres produits et charges	336	(15)			321
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2 126	(732)	(37)	(4)	1 352
Autres produits et charges opérationnels	140	(1)			139
RESULTAT OPERATIONNEL	2 266	(733)	(37)	(4)	1 491
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4	311	(2)		313
Coût de l'endettement financier brut	(492)	(2)	39		(454)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(488)	309	37	-	(141)
Autres produits et charges financiers		(5)	5		
Charge d'impôts	(239)	132			(107)
RESULTAT NET	1 539	(297)	5	(4)	1 243

AU 31 DECEMBRE 2019	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	81 524	141	(138)	-	81 527
Autres produits de l'activité	1	63	(63)		1
Achats consommés	(34 639)				(34 639)
Charges de personnel	(20 201)	(894)			(21 095)
Charges externes	(15 380)	(368)	138	(7)	(15 616)
Impôts et taxes	(1 786)	(36)			(1 822)
Dotations aux amortissements	(6 600)	(51)			(6 650)
Dotations aux provisions	(48)	(44)			(92)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	42				42
Autres produits et charges	308	(55)			252
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	3 220	(1 243)	(63)	(7)	1 907
Autres produits et charges opérationnels	(1)	2 695	252	18	2 965
RESULTAT OPERATIONNEL	3 220	1 452	189	10	4 871
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		477	(3)		474
Coût de l'endettement financier brut	(393)	195	(121)	(12)	(332)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(393)	672	(124)	(12)	143
Autres produits et charges financiers		98	(53)		45
Charge d'impôts	(346)	(847)			(1 193)
RESULTAT NET	2 481	1 375	12	(2)	3 867

BILAN SECTORIEL

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2020	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecarts d'acquisition	5 617	313			5 931
Autres immobilisations incorporelles	353				353
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	53 117	450			53 567
Actifs financiers disponibles à la vente					
Autres actifs non-courants	32	25 716	(25 709)		39
Actif d'impôt non-courants	47		1		48
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	59 166	26 479	(25 708)	-	59 937
Stocks et en-cours	7 371				7 371
Clients et comptes rattachés	10 921			1	10 922
Autres actifs courants	4 771	146	(609)		4 308
Actifs d'impôts courants		831			831
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 091	41 249			45 340
Actifs non courants destinés à être cédés					
TOTAL ACTIFS COURANTS	27 154	42 226	(609)	1	68 771
TOTAL DE L'ACTIF	86 320	68 705	(26 318)	1	128 708

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2020	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis		3 356			3 356
Autres réserves	24 335	64 441	(22 451)	(7)	66 317
Résultat de l'exercice	1 539	(297)	5	(5)	1 243
Intérêts minoritaires					
TOTAL CAPITAUX PROPRES	25 874	67 500	(22 446)	(12)	70 915
Emprunts et dettes financières à long terme	32 469	673	(3 872)	9	29 279
Passif d'impôts non courants	1 020	(53)	1		967
Provisions à long terme	1 957	127			2 084
Passifs non courants	374				374
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	35 820	747	(3 871)	9	32 705
Fournisseurs et comptes rattachés	13 504	184		4	13 692
Emprunts à court terme	5				5
Partie courante des emprunts et des dettes financières à long terme	4 275	10			4 285
Passifs d'impôts courants					
Autres passifs courants	6 841	264			7 105
TOTAL PASSIFS COURANTS	24 626	458	-	4	25 088
TOTAL DU PASSIF	86 320	68 705	(26 318)	1	128 708

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2019	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecarts d'acquisition	5 617	313			5 931
Autres immobilisations incorporelles	333				333
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	44 353	491			44 844
Actifs financiers disponibles à la vente					
Autres actifs non-courants	6	26 191	(26 184)		13
Actif d'impôts non-courants	(1)		1		
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	50 308	26 996	(26 184)	-	51 120
Stocks et en-cours	5 874				5 874
Clients et comptes rattachés	9 444	2			9 446
Autres actifs courants	2 847	154	(743)		2 258
Actifs d'impôts courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 416	42 620			47 036
Actifs non courants destinés à être cédés					
TOTAL ACTIFS COURANTS	22 582	42 775	(743)	-	64 614
TOTAL DE L'ACTIF	72 890	69 771	(26 927)	-	115 734

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2019	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis		3 356			3 356
Autres réserves	21 800	63 053	(22 464)	(6)	62 383
Résultat de l'exercice	2 481	1 375	12	(2)	3 867
Intérêts minoritaires					
TOTAL CAPITAUX PROPRES	24 280	67 784	(22 451)	(7)	69 606
Emprunts et dettes financières à long terme	26 554	804	(4 476)	4	22 886
Passif d'impôts non courants	1 079	(66)	1		1 014
Provisions à long terme	1 663	171			1 834
Passifs non courants	442				442
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	29 737	910	(4 475)	4	26 175
Fournisseurs et comptes rattachés	8 247	165		4	8 415
Emprunts à court terme	4				4
Partie courante des emprunts et des dettes financières à long terme	4 699				4 699
Passifs d'impôts courants		549			549
Autres passifs courants	5 923	363			6 286
TOTAL PASSIFS COURANTS	18 873	1 077	-	4	19 953
TOTAL DU PASSIF	72 890	69 771	(26 927)	-	115 734

6.6. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNÉS

La société SAINT JEAN SAS a accordé deux promesses d'hypothèque à première demande sur les biens immobiliers de Frans en garantie de deux emprunts dont le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 5 M€.

La société SAS DU ROYANS a consenti une promesse d'affectation hypothécaire à trois établissements bancaires sur les biens immobiliers de Romans. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 11,3 M€ dont 2,5 M€ souscrits par la société SAINT JEAN SAS.

En complément de ces promesses d'affectation hypothécaire, la société SAINT JEAN GROUPE s'est portée caution solidaire, sur ces mêmes emprunts, de la SAS DU ROYANS et de SAINT JEAN SAS à hauteur de 100 % du capital, des intérêts, des frais et accessoires dus.

La SCILES DODOUX a accordé une affectation hypothécaire sur les biens immobiliers de Saint-Just-de-Claix en garantie d'un emprunt dont le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 4,9 M€.

La société DEROUX FRERES SAS a accordé diverses garanties (nantissement de matériel et affectations hypothécaires sur des biens immobiliers situés à Arthémonay) sur des emprunts dont le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 0,5 M€.

L'acte de vente de 100 % du capital dans la société VILLAGE DE LA PERONNE est assorti d'une clause de garantie d'actif et de passif excluant tout élément concernant le projet de village de marques.

ENGAGEMENTS RECUS

L'acte de vente portant sur les 19,6 hectares de terrain à Miramas (cession réalisée par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU en 2015) prévoit une « clause d'intéressement » qui serait due par l'acquéreur à la société proportionnellement aux m² de surface de plancher supplémentaires qui seraient réalisés par l'acquéreur au-delà de 35 000 m² de surface de plancher, dans un délai maximum de 15 ans à compter de l'ouverture au public du village de marques, soit le 13 avril 2032.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SAINT JEAN GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires

Risque identifié

Le chiffre d'affaires s'élève à 89,3 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Comme décrit dans la note 2.2 « chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires du Groupe est :

- constaté dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir la livraison,
- enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires et l'estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires comme un point clé de l'audit, compte tenu de la volumétrie du nombre de transactions et des estimations effectuées par la direction sur les éléments portés en déduction du chiffre d'affaires.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et l'estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires ;
- tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- rapprocher le chiffre d'affaires issu du logiciel de gestion de la comptabilité générale ;
- effectuer des revues analytiques et des tests de substance sur le chiffre d'affaires de la principale filiale contributrice ;
- analyser le passage entre le cumul des chiffres d'affaires des filiales et le chiffre d'affaires consolidé.

Ecart d'acquisition de l'UGT Agroalimentaire

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à effectuer des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition.

Ces écarts d'acquisition sont décrits dans les notes 2.2 « Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité » et 3.1 de l'annexe. Ils ont été alloués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition, figurant au bilan pour un montant de 5 931 K€ (dont pour 313 K€ pour l'UGT Gestion de Patrimoine et 5 618 K€ pour l'UGT Agroalimentaire) au 31 décembre 2020, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des écarts d'acquisition ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités des tests de dépréciation mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont décrits dans la note 2.2 de l'annexe. En ce qui concerne l'UGT Gestion de Patrimoine, la valeur recouvrable a été déterminée à partir de l'évaluation effectuée par un expert national agréé par la Cour de Cassation en décembre 2015. La valeur recouvrable de l'UGT Agroalimentaire quant à elle repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition de l'UGT Agroalimentaire comme un point clef de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- les éléments composant la valeur comptable du groupe d'UGT relatif à l'activité Agroalimentaire testée et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère l'UGT Agroalimentaire et la fiabilité du processus des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'Administration dans le cadre du processus budgétaire ;
- la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus des principaux acteurs ;
- le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés attendus de l'activité Agroalimentaire en vérifiant que les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital du groupe d'UGT Agroalimentaire permettraient d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 2.2 et 3.1 de l'annexe donnaient une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société SAINT JEAN GROUPE par l'Assemblée Générale du 21 juin 2016 pour le cabinet VISALYS AUDIT et du 25 juin 1998 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2020, le cabinet VISALYS AUDIT était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la 23^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 6 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Paul-Armel JUNNE

VISALYS AUDIT
Frédéric VELOZZO

PASTIER FRANÇAIS
SAINT-JEAN®
DEPUIS 1935





Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 3.355.677 €
Siège social : 59 Chemin du Moulin Carron - 69570 DARDILLY
Adresse postale : B.P. 101- 69573 DARDILLY CEDEX
Téléphone : 04.72.52.22.00 - Télécopie : 04.78.66.04.38
Site internet : www.saint-jean-groupe.fr
958 505 729 RCS LYON